



Etat du secteur des pêches français

Maquette du document préparatoire des Assises de la pêche

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
1. EVOLUTION DES RESSOURCES, SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIF RENDEMENT MAXIMAL DURABLE.....	3
1.1. DIAGNOSTICS : QUELQUES EXEMPLES.....	4
1.2. OBJECTIF : LE RENDEMENT MAXIMUM DURABLE (RMD)	5
2. INDICATEURS D'EVOLUTION A LONG TERME DES PECHEES MARITIMES FRANÇAISES. ...	10
2.1. UNE AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE CAPTURE MALGRE UNE REDUCTION DE L'EFFECTIF DE NAVIRES.	10
2.2. UN TASSEMENT DES PRODUCTIONS EN TONNAGE ET EN VALEUR	12
3. SITUATION ACTUELLE ET EVOLUTION RECENTE DES FLOTTILLES DE PECHE.....	12
3.1. FLOTTE METROPOLITAINE.....	12
3.1.1. <i>Caractéristiques générales de la flotte métropolitaine.....</i>	<i>12</i>
3.1.2. <i>Caractéristiques de l'activité de la flotte métropolitaine</i>	<i>14</i>
3.1.3. <i>Principales espèces commercialisées en 2008 par façade</i>	<i>18</i>
3.1.4. <i>Indicateurs économiques 2007 des flottilles de la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique</i>	<i>19</i>
3.2. LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	20
3.3. LES FLOTTILLES THONIERES TROPICALES	23
3.4. LES FLOTTILLES DES TAAF.....	25
3.5. LA PECHERIE DE THON ROUGE	27
4. STRUCTURATION DU SECTEUR, EVOLUTION DES MARCHES ET ORGANISATION COMMUNE DE MARCHÉ.....	29
4.1. STRUCTURATION DU SECTEUR	29
4.2. EVOLUTIONS DU MARCHÉ	31
4.3. EVOLUTION DE L'OCM PECHE	35

Elaboré à la demande du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la pêche par l'IFREMER, l'IRD, le MNHN et FranceAgriMer, ce document d'aide à la réflexion a pour objet de donner une base documentaire minimale aux réflexions qui seront conduites au cours des Assises de la pêche. Sans être exhaustif, mais ayant été conçu dans un souci d'objectivité et de transparence, ce document regroupe des données sur l'état des principaux stocks exploités par les pêcheries françaises. Il décrit également les grandes évolutions qu'ont connues les pêches maritimes au cours des dernières décennies, tout en tentant d'offrir une image de la flotte de pêche française actuelle.

Enfin, ce document rend également compte des principales données relatives à l'organisation de la filière pêche et au marché des produits de la mer.

1. Evolution des ressources, situation actuelle et objectif Rendement Maximal Durable

Depuis de nombreuses années, les biologistes des pêches ont souligné les niveaux excessifs de mortalité par pêche sur la plupart des stocks de l'Atlantique nord (cf. rapports Gulland en 1990 et rapport Lassen en 1995). Aujourd'hui la surexploitation est quasi générale et chronique. Certains stocks ont atteint des niveaux si bas que le recrutement (le renouvellement des générations) s'en trouve affecté. Pour d'autres, on parle d'extinction économique. Les taux d'exploitation trop importants et la capture excessive des juvéniles font que la pêche ne réalise pas ses potentialités.

L'approche de précaution appliquée aux pêches pose comme préalable la survie des ressources pour permettre celle des pêcheurs. Pour beaucoup de stocks, des seuils d'alerte ont été définis (points de référence dits de précaution) afin que, s'ils sont atteints, des mesures soient prises pour limiter les risques d'effondrement des stocks.

Les gestionnaires des pêches (et en particulier au sein de l'UE) ont donc mis en place des mesures d'urgence et des plans de restauration avec pour objectif l'arrêt de la dégradation et le rétablissement des stocks à un niveau compatible avec leur renouvellement.

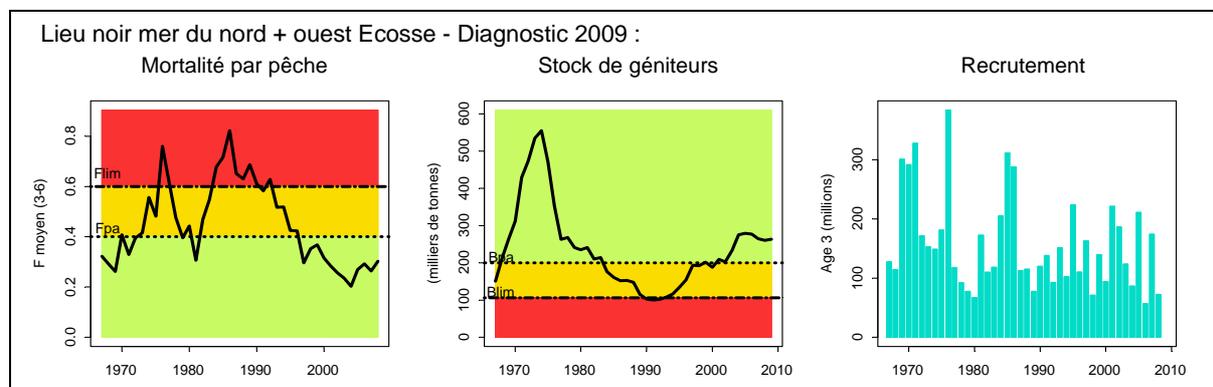
Depuis le sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg de 2002, les exigences internationales visent à l'exploitation maximale durable des ressources marines, et les plans de gestion, plus ambitieux, doivent permettre d'atteindre cet objectif.

Des évaluations régulières ne sont disponibles que pour certains stocks (la plupart de ceux soumis à TAC et quotas, environ 50% des captures), et la situation des principales ressources exploitées par la pêche française est variable d'une région ou d'une espèce à l'autre. Les diagnostics ne sont pas tous alarmants, certains stocks montrent des signes de reconstitution, mais leur exploitation est très loin d'être optimale soit du fait d'un effort de pêche trop élevé soit parce que la taille des poissons capturés est trop petite compte tenu des potentialités de croissance.

Après avoir présenté les diagnostics pour quelques stocks et l'évolution des indicateurs de mortalité par pêche, de quantité de reproducteurs ainsi que le nombre de jeunes poissons arrivant chaque année dans la pêcherie (le recrutement), leur situation par rapport à des points de référence biologique, un tableau montrant la position des principales ressources par zone géographique par rapport au RMD met en évidence le chemin qu'il reste à accomplir.

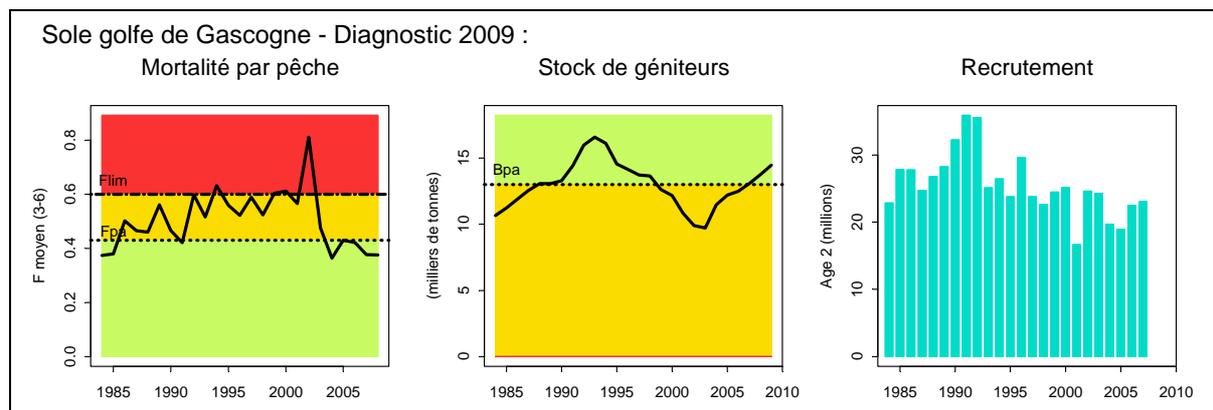
1.1. Diagnostics : quelques exemples

Parmi les stocks en bonne santé, on peut citer le lieu noir en mer du Nord et Ouest Ecosse qui, après un effondrement dans les années 1980, a connu un rétablissement consécutif à une forte réduction de la mortalité par pêche. Ce stock est également un des rares à être assez proche du RMD.



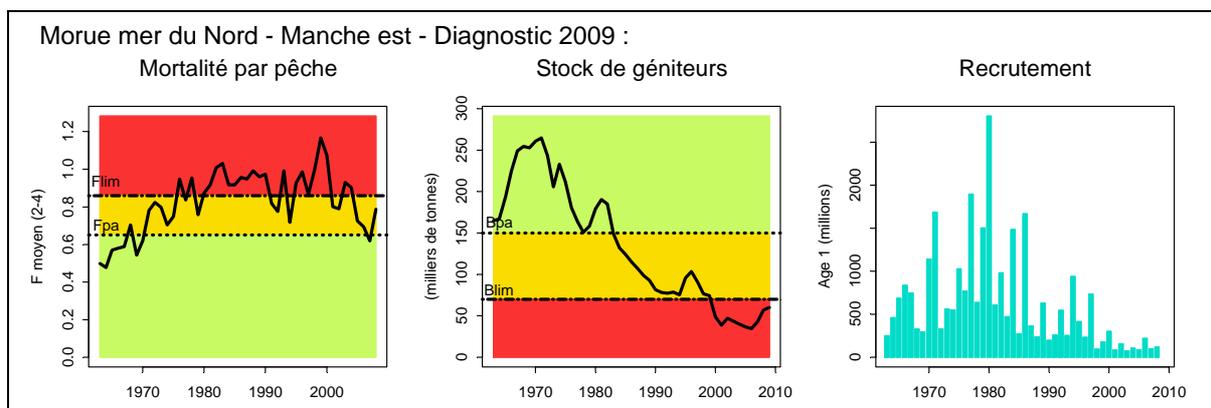
Dans cette catégorie, on trouve également l'églefin et la plie de mer du Nord, la sole de mer Celtique.

Il existe des stocks que l'on peut considérer comme fragiles, c'est à dire proches des seuils de précaution. C'est le cas de la sole du golfe de Gascogne :



Le hareng en mer du Nord, la sole de mer du Nord et de Manche Est, la morue de mer Celtique, le merlu du Nord, le maquereau sont également dans cette situation.

Enfin, il existe des stocks effondrés, c'est à dire présentant une très faible quantité de reproducteurs et des recrutements très bas ; c'est le cas de la morue de mer du Nord :



Dans cette catégorie on trouve aussi la morue de l'ouest de l'Ecosse, l'anchois du golfe de Gascogne, la sole de Manche ouest. On peut également y classer les espèces profondes à des degrés divers.

Mais un stock qui se trouve dans les limites biologiques de sécurité (zones vertes) n'est pas forcément exploité de manière optimale/maximale. Les différents comités scientifiques compétents pour formuler des recommandations pour la gestion des stocks halieutiques sont donc progressivement passés d'une démarche centrée sur la prévention des risques d'effondrement à une approche visant la recherche du « rendement maximum durable (RMD).

1.2. Objectif : Le Rendement Maximum Durable (RMD)

Le Rendement Maximum Durable (plus généralement connu sous le sigle anglais MSY pour "Maximum Sustainable Yield") est la plus grande quantité de biomasse que l'on peut en moyenne extraire continûment d'un stock, dans les conditions environnementales existantes (ou moyennes), sans affecter le processus de reproduction. Le sommet de la Terre de Johannesburg en 2002 fixe comme objectif général pour les pêcheries de revenir dès 2015 à une exploitation correspondant au RMD.

Le tableau ci-dessous synthétisant les données scientifiques du CIEM, de l'ICCAT, de la CTOI, de l'Ifremer et du MNHN, donne une illustration de la situation des principaux stocks exploités par les pêches françaises (et pour lesquelles des données sont disponibles) par rapport à l'objectif RMD.

Océan indien - grands pélagiques			Océan atlantique - grands pélagiques		
Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD	Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD
Germon	Thon obèse Listao Espadon	Albacore Marlins	Listao Requin peau bleu	Albacore Thon obèse	Marlin Requin taupe bleu (sud) Thon rouge (Atl + Med) Germon

Mer du nord + Manche est			Ouest Ecosse		
Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD	Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD
	Lieu noir (MdN+OE) Coquille St Jacques (ME)	Eglefin (MdN) Sole (MdN) Sole (ME) Plie (MdN) Plie (ME)		Lieu noir (MdN+OE) Eglefin Rockall	Morue Merlan Eglefin Grenadier Sabre Lingue bleue Requins profonds
Mer Celtique+ Manche ouest			Golfe de Gascogne		
Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD	Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD
	Coquille St Jacques (St Brieuc) Bar (MO)	Sole (MO) Plie (MO) Morue Merlan Eglefin Langoustine Baudroie blanche (MC+GG) Baudroie noire (MC+GG) Cardine (MC+GG) Merlu (nord)	Sardine	Baudroie blanche (MC+GG) Baudroie noire (MC+GG) Palourde Golfe Morbihan Coquille St Jacques (Pertuis Charentais)	Sole Bar Langoustine Baudroie blanche (MC+GG) Baudroie noire (MC+GG) Cardine (MC+GG) Merlu (nord) Anguille (Atl+Med) Palourde Arcachon
Atlantique nord-est - Pélagiques			Méditerranée		
Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD	Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD
		Maquereau Chinchard Merlan bleu		Anchois Sardine	Thon rouge (Atl+Med) Merlu Anguille (Atl+Med)
Guyane			TAAF		
Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD	Sous-exploités < RMD	Pleinement exploités ~RMD	Surexploités > RMD
	Crevette	Vivaneau rouge		Langouste (St Paul et Amsterdam) Légine (Kerguelen et Crozet)	

Tableau 1 : Positionnement des principaux stocks exploités par rapport au RMD (sources CIEM, ICCAT, CTOI, CGPM, Ifremer, MNHN).

A chaque diagramme d'exploitation (distribution de la mortalité par pêche selon les âges ou les tailles) correspond un RMD et une pêche plus sélective (qui capture moins de petits) permet d'obtenir un RMD plus élevé. Le schéma idéal, qui permettrait d'obtenir le maximum des RMD possibles, serait de ne capturer aucun individu avant la taille critique (qui maximise les potentialités de production des individus). Aucune modalité d'exploitation ne permet d'atteindre ce diagramme d'exploitation idéal. Cependant, dans la plupart des cas, des modifications profondes des modalités d'exploitation actuelles doivent permettre de se rapprocher de cette situation idéale (par une amélioration de la sélectivité des engins utilisés, par des changements d'engins, par des modifications de tactiques de pêche, par des zones de protection des nurseries, ...).

L'amélioration sensible des diagrammes d'exploitation devrait contribuer à accélérer la progression vers « l'objectif 2015 ».

Aujourd'hui, la plupart des stocks sont exploités à des tailles moyennes inférieures à la taille de maturité sexuelle, et très inférieures à la taille critique. Le tableau ci-dessous en donne quelques exemples et montre de très fortes différences selon les engins utilisés :

Stock	Engin	Débarquements	Taille moyenne dans les captures	Ratio Taille moyenne dans les captures / Longueur à maturité	Ratio Taille moyenne dans les captures / Longueur critique
Merlu Atlantique					
taille maturité : 50-60 cm (femelles)	Filet	60 %	59 cm	1.18 – 0.98	0.98
taille critique : 60 cm	Chalut	34 %	40 cm	0.80 - 0.67	0.67
longévité : 25 ans+	Palangre	6 %	58 cm	1.16 - 0.97	0.97
Bar Atlantique					
taille maturité : 42-45 cm (femelles)	Filet		44 cm	1.05 – 0.98	0.80
taille critique : 55 cm	Chalut fond		48 cm	1.14 – 1.07	0.87
longévité : 25 ans+	Chalut pélagique		47 cm	1.12 – 1.04	0.85
	Palangre		49 cm	1.17 – 1.09	0.89
	Ligne		55 cm	1.31 – 1.22	1.00
	Pêche récréative		55 cm	1.31 – 1.22	1.00
Merlu Méditerranéen					
taille maturité : 35-40 cm (femelles)	Filet	6 %	40 cm	0.88 – 1.00	
taille critique : cm	Chalut	94 %	20 cm	0.57 – 0.50	
longévité : 25 ans+					
Morue mer Celtique					
taille maturité : 52 cm	Chalut		58 cm	1.11	0.66
taille critique : 88 cm					
longévité : 10 ans+					

Parmi les indicateurs susceptibles de renseigner sur la pertinence de l'exploitation d'une ressource par tel ou tel engin figure, en plus de la taille moyenne des poissons capturés, la quantité de poissons capturés et rejetés (soit à cause d'une taille trop petite, soit du fait du marché, soit à cause de l'inadéquation entre captures et quotas). Ces taux de rejets peuvent dans certaines pêcheries, chalutières notamment, être très importants sur les espèces ciblées, comme sur les espèces accessoires (jusqu'à 85% des individus capturés). Il y a un enjeu très fort à réduire des rejets, c'est à dire à éviter de les capturer, et toute tentative pour les valoriser pourrait retarder la mise en œuvre des actions indispensables pour y parvenir.

En Martinique, les deux tiers des 27 principales espèces de poissons démersaux exploitées sur le plateau insulaire présentent une taille moyenne dans les captures inférieure à la taille de maturité. Ce ratio dépend du type d'espèce :

	Longueur moyenne dans les captures < Longueur maturité (2008)	Nb espèces
Total (nb mesures > 30)	67%	27
Herbivores (Nb > 30)	75%	8
Planctonophages (Nb > 30)	100%	2
Benthophages (Nb > 30)	56%	9
Piscivores benthophages (N)	57%	7
Piscivores (Nb > 30)	100%	1

Sans modification du diagramme d'exploitation, les réductions d'effort de pêche pour atteindre le RMD sont, pour la plupart des stocks pour lesquels il est possible de les calculer, très importants. Ainsi pour des stocks comme la morue de mer du Nord, la sole de Manche est et de Manche ouest, la langoustine et la sole du golfe de Gascogne, le thon rouge, il faudrait diviser l'effort de pêche par 3 ou plus (jusqu'à 5 dans certains cas). Pour la plupart des autres les réductions d'effort de pêche nécessaires pour atteindre l'objectif sont certes moins importantes mais conséquentes puisqu'il faudrait le diviser par deux. Ces mesures (amélioration des diagrammes d'exploitation, réductions d'effort), nécessairement progressives, sont à mettre en place dans le cadre de plans de gestion définis en concertation avec toutes les parties prenantes.

Une idée fautive : 'Une réduction de mortalité par pêche va entraîner une diminution des quotas et donc des captures'. Ce n'est pas le cas lorsque la diminution de la mortalité par pêche suit une augmentation de la quantité de biomasse du stock ; en effet, si on pêche 50% d'un stock de taille 1000, on débarque 500 ; mais si le stock fait 5000, un taux de capture de 10% donne encore 500. La pression de pêche (l'effort de pêche) a été divisée par 5 sans que les captures aient été affectées. Plus encore, comme la capture est identique pour un effort moindre, les rendements sont supérieurs comme le bénéfice puisque les coûts de fonctionnement sont plus faibles.

Ce qui est vrai, c'est qu'il faut que le stock commence à se reconstituer. Pour cela des réductions de capture et/ou des améliorations du diagramme d'exploitation sont nécessaires. L'acceptabilité ou l'accompagnement de cette phase de transition est indispensable à la réussite d'une gestion des pêches au RMD.

Pour la plupart des stocks, le diagramme d'exploitation aujourd'hui est tel que la maximisation des captures (des captures plus importantes que celles d'aujourd'hui) serait beaucoup plus importante en améliorant le diagramme d'exploitation qu'en réduisant l'effort de pêche global.

Cependant il convient de ne pas ignorer ce que les scientifiques appellent « l'effet parental » qui traduit le fait que les œufs provenant d'une femelle jeune ou âgée n'ont pas les mêmes chances de survie. Des études récentes montrent qu'une protection des gros reproducteurs augmenterait le taux de renouvellement d'un stock. Là encore, il faut trouver le juste compromis.

Sans forcément parler d'augmentation des débarquements, un avantage supplémentaire de restaurer les ressources à des niveaux permettant le RMD est de permettre de s'affranchir des fluctuations naturelles du recrutement et donc d'assurer une plus grande stabilité des prises.

La plupart des économistes des pêches s'accordent à dire que le Maximum Economique Durable (MEY en anglais) se situe à une intensité de pêche inférieure à celle permettant le RMD, et que la mise en place de droits à produire (et leur allocation) est une condition indispensable pour atteindre cet objectif.

Enfin, si le choix des engins de pêche constitue une opportunité pour améliorer le diagramme d'exploitation, il doit également tenir compte, dans un contexte d'approche écosystémique des pêches, de leurs impacts sur l'environnement et intégrer les aspects socio-économiques notamment en terme de consommation de carburant, d'approvisionnement des marchés et de qualité des produits.

2. Indicateurs d'évolution à long terme des pêches maritimes françaises.

2.1. Une augmentation de la capacité de capture malgré une réduction de l'effectif de navires.

Depuis 1938, le nombre de marins a été divisé par 5 en France métropolitaine et le nombre de navires par 4,3. Parallèlement, la puissance nominale embarquée totale a été multipliée par 3,4 de 1954 à 1989, pour décroître de 30% depuis. La puissance nominale moyenne embarquée par navire a été multipliée par 5 sur la même période et a progressé de 35 % depuis 1989.

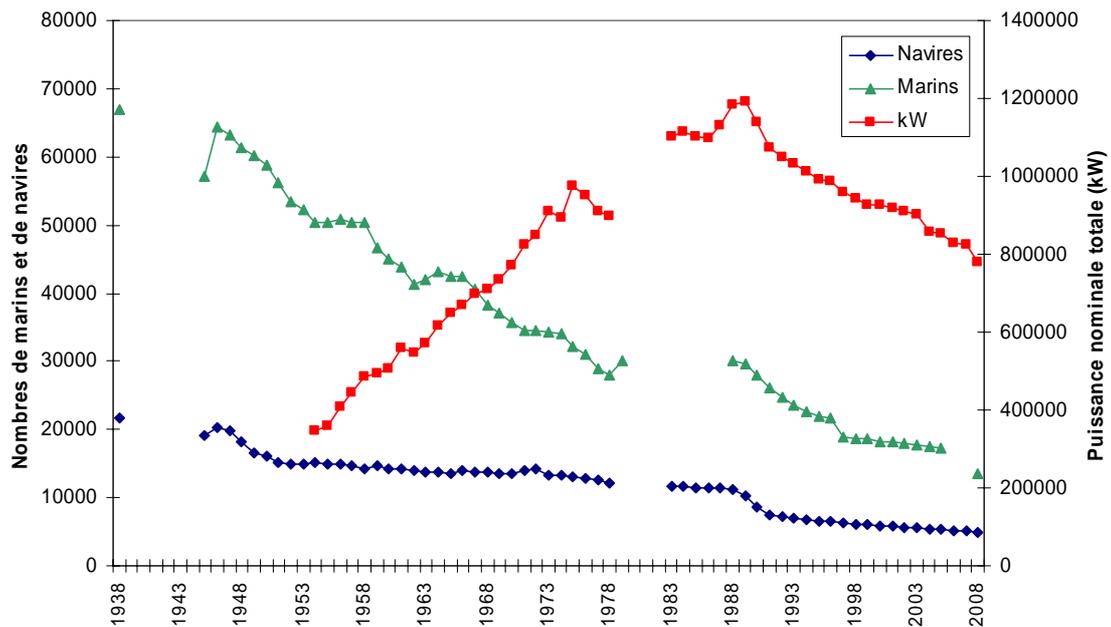


Figure 1: Evolution à long terme de la flotte métropolitaine. Nombres de marins, de navires et puissance nominale embarquée totale. Source : de 1938 à 1983, Statistique des Pêches Maritimes, Direction des Pêches Maritimes, in Meuriot, 1985. De 1983 à 2007 : DPMA. Document Ifremer-SIH.

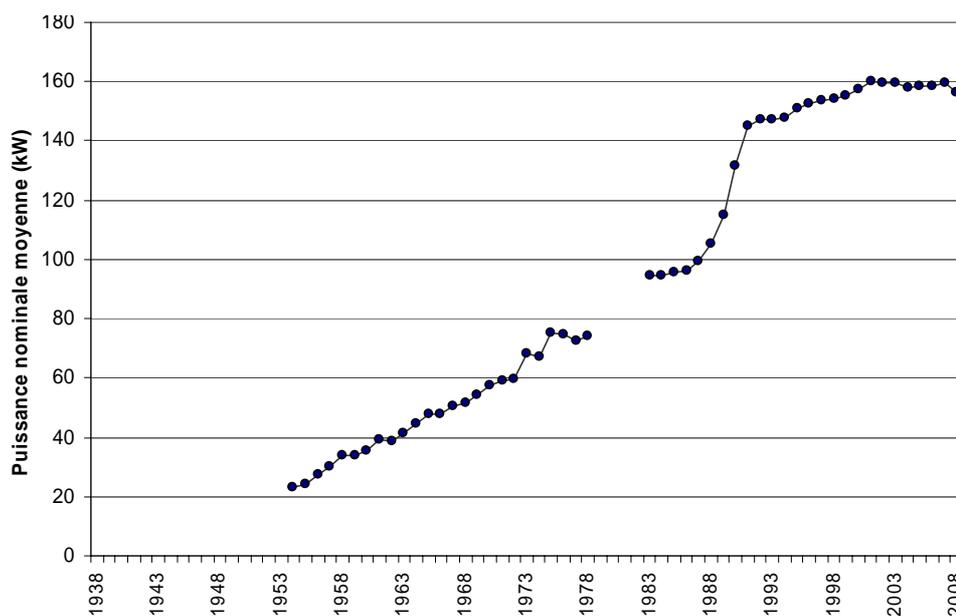


Figure 2: Evolution de la puissance motrice nominale moyenne en métropole. Source :idem

En 1983, date de la mise en place de la Politique Commune de la Pêche (PCP), la flotte de pêche métropolitaine française (mer du Nord - Manche - Atlantique et Méditerranée), incluant les thoniers tropicaux immatriculés en Atlantique, comptait 11 660 navires pour une puissance motrice totale de 1 103 024 kW.

De 1983 à 1989, elle a enregistré une baisse modérée du nombre de ses navires, portant essentiellement sur ceux de moins de 12 mètres (-14%), mais une progression de la puissance administrative totale de 8%, liée aux plans de modernisation des années 80, qui ont permis l'entrée en flotte de nouveaux navires de forte puissance essentiellement des plus 20-24 mètres en Atlantique (+63%) et des 24 mètres et plus en Méditerranée (+22%). Ainsi la puissance nominale moyenne embarquée a augmenté de 22%.

Entre 1989 à 1991 (plan Mellick), le nombre de navires baisse de 29% (-33% pour navires de moins de 12 mètres), d'où une augmentation de la puissance nominale moyenne de 26% pour une réduction de la puissance totale embarquée de 10%. Depuis 1991, l'effectif a encore baissé (-33%). La puissance nominale moyenne a progressé encore de 8%, soit une réduction de la puissance totale de 27%.

Au total, au cours des 25 dernières années, la flotte métropolitaine a été réduite de plus de moitié (-57%), baisse qui a porté davantage sur les navires de moins de 12 mètres (-59%). L'entrée en flotte de navires toujours plus puissants (+ 65% d'augmentation de la puissance moyenne nominale) s'est traduite par une diminution de la puissance totale embarquée plus faible (- 29%). Cette baisse de la puissance motrice nominale ne reflète cependant pas la réalité de l'évolution des capacités de capture, en raison de l'importance des progrès technologiques considérables et de toute nature (étude de carène, généralisation du positionnement GPS, de l'informatique et l'électronique embarquée pour la détection, efficacité accrue des engins de pêche...), dont l'assimilation a été favorisée par une politique d'aide à l'investissement.

En plus de la puissance nominale embarquée, le progrès technique participe à l'augmentation de la capacité de capture individuelle et de la productivité par navire (Figure 3).

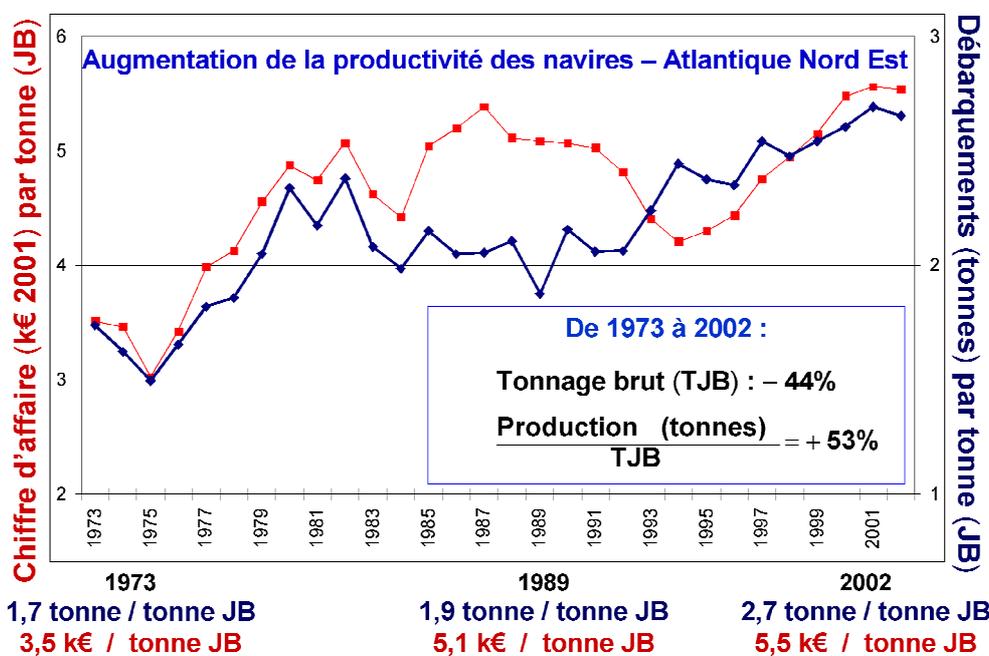


Figure 3: Accroissement de l'efficacité de la flotte de pêche française en Atlantique Nord-Est. Source : Thebaud et al, 2005. Volume des débarquements (données officielles) : 440 000 tonnes (1973) vs. 376 000 tonnes (2003)

2.2. Un tassement des productions en tonnage et en valeur

L'évolution des productions en tonnage et valeur de 1938 à 2008 de la pêche française (fraîche et congelée) met en évidence **une progression de la production jusque dans les années 70, suivie d'une stagnation et d'une réduction de la production à partir de 2003 tant en tonnage qu'en valeur.**

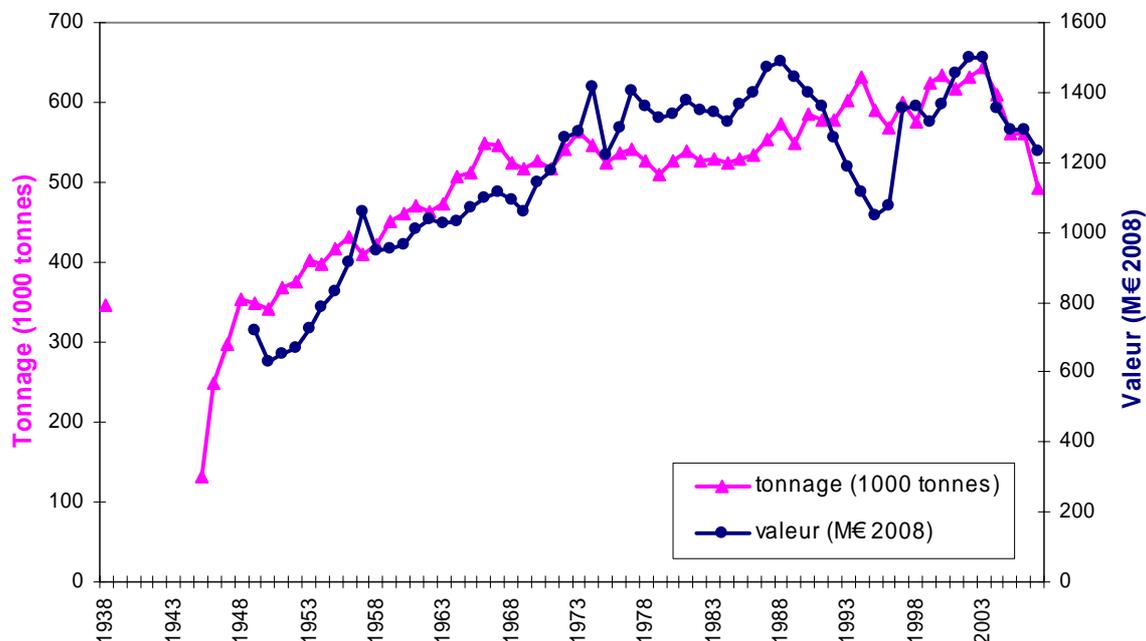


Figure 4 : Evolution de la production (pêche fraîche et congelée) en tonnage et valeur (en M€, base 2008) depuis 1938

3. Situation actuelle et évolution récente des flottilles de pêche

3.1. Flotte métropolitaine

3.1.1. Caractéristiques générales de la flotte métropolitaine

La flotte de pêche métropolitaine comptait 4985 navires au 31/12/2008 pour une puissance nominale totale de 778 673 kW. La flotte immatriculée dans les ports de mer du Nord – Manche – Atlantique représente 69% des effectifs de la flotte métropolitaine, 80% de la puissance totale embarquée et 87 % de la jauge brute totale (dont 19% pour la flottille thonière industrielle). Elle concerne 8430 marins (Equivalents temps pleins) soit les trois quarts de l'effectif métropolitain.

Tableau 2 : Caractéristiques techniques totales des navires par façade en 2008

	Nombre de navires	Puissance totale (1000 kW)	Jauge brute totale (UMS)	Nombre de marins ^(a)
Façade Mer du Nord-Manche	1 483	257	57 833	3733
Façade Atlantique ^(b)	1 927	307	64 536	4464
Thoniers tropicaux (c)	23	61	34 243	234
Total Mer du Nord-Manche-Atlantique	3433	625	156 613	8 430
Méditerranée continentale	1 358	134	21 298	2 302
Corse	194	20	1 083	
Total Méditerranée	1 552	154	22 381	2 302 ^(d)
Total Métropole	4 985	779	178 994	10 733 ^(d)

(a) Équivalents Temps Pleins ; (b) hors flottilles tropicales ; (c) Immatriculés sur la façade Atlantique ; (d) hors Corse

- **Des navires plus puissants mais dont la taille moyenne a peu changé**

En 2008, la taille moyenne d'un navire est d'environ 11 mètres, pour une puissance moyenne de 156 kW. Ces caractéristiques ont augmenté pour atteindre un maximum en 2001. Au total, une nette augmentation de la puissance motrice nominale moyenne est observée entre 1983 et 2008 (+65%), pour une augmentation plus faible de la longueur moyenne (+ 16%).

Tableau 3 : Caractéristiques techniques du navire moyen des façades Mer du Nord-Manche-Atlantique et Méditerranée en 2008

Façade	Longueur (m)	Puissance (kW)	Jauge (U.M.S.)	Age (ans)	Effectif à bord (hommes)
Mer du Nord-Manche-Atlantique	12,0	182	46	22	2,6
Méditerranée	9,1	99	14	28	1,7
Métropole	11,1	156	36	24	2,2

- **Evolution différenciée de la flotte selon la catégorie de longueur**

Toutes les classes de navires n'ont pas été affectées de la même façon par la réduction du format de la flotte depuis 1983 : les navires de moins de 7 mètres et de 16-20 mètres ont connu une baisse de plus de 70%, ceux de 7-9 mètres, 12-16 mètres et plus de 40 mètres autour de 50%. En revanche, la classe des 9-12 mètres n'a baissé que de 28%, et celle des 20-24 mètres a progressé globalement de 18% (34% en Atlantique). La structure en longueur de la flotte s'est ainsi modifiée au profit relatif des navires de 9 à 12 mètres et de ceux de 20 à 24 mètres.

Tableau 4 : Pourcentage de variation des effectifs par classe de longueur 1983 et 2008 (flotte métropolitaine)

Façade	Classes de longueur des navires								Total
	<7m	7-9m	9-12m	12-16m	16-20m	20-24m	24-40m	>40m	
Mer du Nord-Manche-Atlantique	-81	-62	-29	-50	-69	+34	-40	-61	-59
Méditerranée	-67	-22	-26	-78	-80	-40	+45	+1300	-54
Total Métropole	-75	-54	-28	-55	-71	+18	-21	-47	-57

En 2008, la flotte métropolitaine est ainsi constituée à 49% de navires de moins de 9 mètres (64% en 1983), et les navires de 9 à 12 mètres représentent près de 30% de la flotte (17% en 1983). La part des navires de plus de 12 mètres a progressé de 19 à 22%.

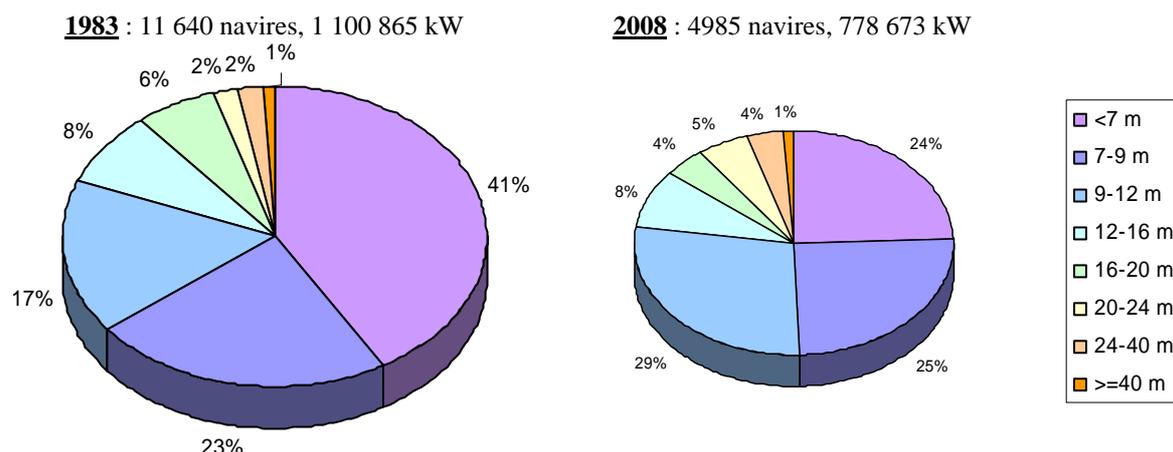


Tableau 5 : Répartition des navires de la flotte métropolitaine par catégorie de longueur en 1983 et 2008

- **Une flotte "vieillissante"**

Les plans de modernisation de la flotte durant les années 80 se sont notamment traduits par un renouvellement intense des navires sur cette période. L'âge moyen ne dépassait pas 16 ans entre 1983 et 1990 (15 ans en Atlantique, 19 ans en Méditerranée).

En 2008, il s'élève à 24 ans en métropole. En Atlantique, l'âge moyen est de 22 ans, et 37% de la flotte est âgée de plus de 25 ans, contre moins de 14% en 1990. En Méditerranée, l'âge moyen s'élève à 28 ans, et la moitié des navires (53%) sont âgés de plus de 25 ans, contre un quart en 1990. La flotte française reste néanmoins l'une des plus jeunes au sein de l'Europe.

3.1.2. Caractéristiques de l'activité de la flotte métropolitaine

- **Rayon d'action¹ : une dominante côtière confirmée**

En Atlantique, 87% des navires travaillent exclusivement ou principalement dans la mer territoriale des 12 milles ou y travaillent régulièrement (respectivement 72 % de navires dit "côtiers", et 15% de navires dits "mixtes"). En 1996, ce pourcentage s'élevait à 84%. Les navires strictement inféodés à la bande côtière des 12 milles ont connu une réduction plus faible sur la période 1996-2006 (-18%) que les navires opérant au delà des 12 milles, dits « du large » (-35%), et surtout les navires mixtes (-44%). On note une différence entre les secteurs mer du Nord - Manche d'une part et Atlantique, la pêche au large représentant une part plus importante sur ce dernier. L'âge moyen des navires côtiers est de 23 ans contre 20 ans pour les navires mixtes et du large.

L'estimation Ifremer des productions en valeur² (hors flottilles tropicales) met en évidence l'importance stratégique de la mer Celtique, de la Manche, le Golfe de Gascogne ainsi que de la bande côtière nationale, compte tenu du nombre de navires qui y sont inféodés, mais aussi par sa forte productivité.

¹ Le rayon d'action est défini de la manière suivante : les navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans les 12 milles sont qualifiés de « Côtiers ». Ceux ayant exercé entre 25 et 75% de leur activité dans cette zone sont qualifiés de « Mixtes ». Enfin, ceux ayant exercé plus de 75% de leur activité à l'extérieur de la bande côtière sont qualifiés de « Larges ». Ce dernier groupe correspond aux navires qui pêchent au large des côtes françaises, mais certains ont une activité dans la zone côtière d'autres pays. Le rayon d'action Large intègre donc l'activité dans les pays tiers.

² Cette estimation consiste à extrapoler les productions en valeur de chaque navire et à les ventiler dans les rectangles statistiques principaux identifiés dans leur calendrier d'activité.

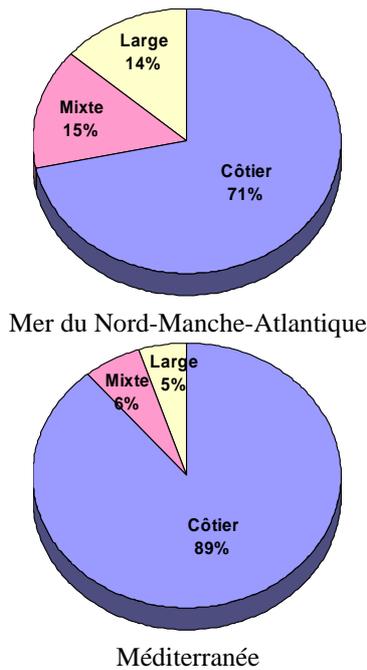


Figure 5: Répartition du nombre de navires par rayon d'action en 2008

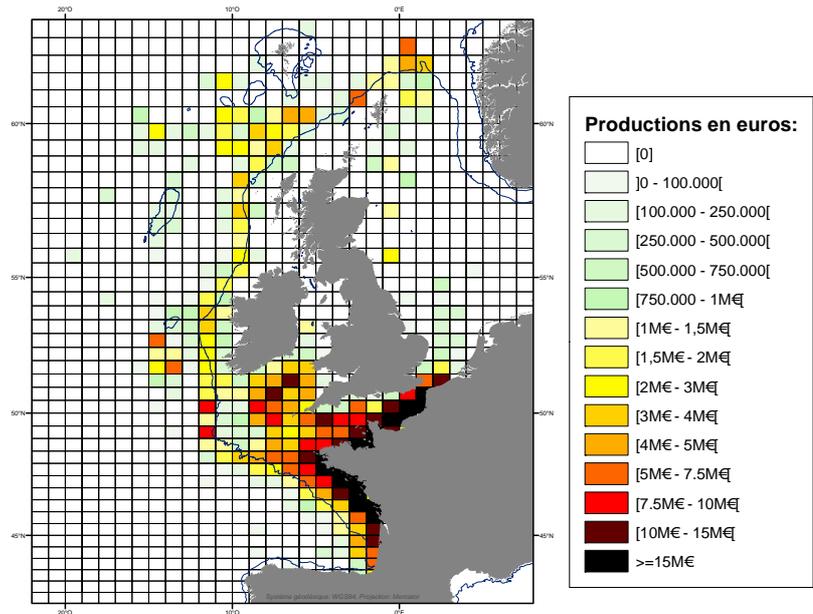


Figure 6: Répartition par rectangle statistique de la production en valeur des navires de la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique (hors flottilles tropicales) en 2003. Estimation Ifremer.

En Méditerranée, 95% des navires travaillent exclusivement ou principalement dans la bande des 12 milles ou y travaillent régulièrement (respectivement 89 % de navires "côtiers" et 6% de navire "mixtes"). Les navires côtiers ont un âge moyen de 28 ans, les navires mixtes 25 ans et les navires du large 15 ans.

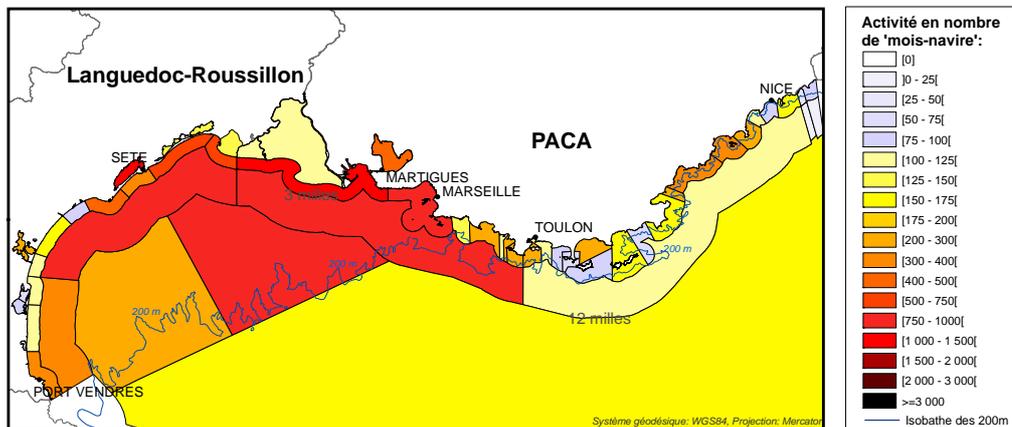


Figure 7: Distribution spatiale de l'activité des navires de la façade Méditerranée (hors Corse) en 2007

- **Familles d'engins utilisées : le filet et le chalut aux premières places**

En Atlantique, le filet et le chalut sont les engins les plus utilisés par respectivement 37% et 35% des navires, la répartition des navires par engin utilisé présentant une forte stabilité entre 2000 et 2008. Le chalut est aussi bien pratiqué par les navires côtiers que par ceux du large, alors que les arts dormants sont essentiellement utilisés par des navires côtiers. Il existe néanmoins des spécificités par façade : on notera l'importance de la drague sur la façade Manche - Mer du Nord, et celle du tamis à civelle sur la façade Atlantique.

En Méditerranée, le filet concerne 62% des navires, suivi de la capêchade en étang et des métiers de l'hameçon. Le chalut ne concerne que 7% des navires.

Tableau 6 : Principaux engins mis en œuvre par les navires des façades Mer du Nord-Manche-Atlantique et Méditerranée en 2008 (nombre et pourcentage de navires utilisant l'engin ; nombre moyen de mois d'utilisation par navire)

Mer du Nord-Manche-Atlantique			Méditerranée (hors Corse)		
Engin	Nombre de navires	Nombre moyen de mois par navire	Engin	Nombre de navires	Nombre moyen de mois par navire
Filet	1 207 (37%)	7,8	Filet	744 (62%)	8,6
Chalut	1 136 (35%)	9,1	Capêchade	219 (18%)	7,5
Drague	853 (26%)	5,7	Métier de l'hameçon	202 (17%)	5,6
Casier	812 (25%)	6,4	Plongée sous marine	187 (16%)	7,7
Tamis	584 (18%)	3,3	Chalut de fond	85 (7%)	11
Palangre	525 (16%)	5,8	Drague à main de rivage à tellines	59 (5%)	8,8
Ligne à main	313 (10%)	5,5	Pot à poulpes	51 (4%)	7,4
Métiers de rivage	171 (5%)	6,5	Senne tournante à thons rouges	36 (3%)	2,5
Plongée sous marine	71 (2%)	5,8	Drague	35 (3%)	7

- **Des navires polyvalents**

La polyvalence des navires en termes d'engins utilisés et de métiers pratiqués est importante et se maintient entre 2000 et 2008 (près de 2 types d'engins par an en moyenne). Elle concerne essentiellement les navires inféodés à la bande côtière, dont certains mettent en œuvre 3, 4, voire 5 engins durant une même année, voire un même mois.

- **Forte réduction des flottilles d'arts dormants sur la façade Mer du Nord-Manche-Atlantique**

Alors que les plans d'orientation pluriannuels des flottes européennes prévoient une réduction des flottilles d'arts traînants et une stabilité des flottilles d'arts dormants, on observe sur la façade Mer du Nord-Manche-Atlantique durant la période 1990-2008³ une baisse importante des flottilles d'arts dormants (-59% en nombre de navires, -32% en puissance motrice totale), et une diminution plus faible des flottilles d'arts traînants, de l'ordre de 44% (à noter que cette diminution touche différemment les flottilles de chalutiers et de dragueurs : respectivement -51% et -4% de navires, pour -47% et +32% de puissance totale). Notons cependant que depuis 2002⁴, la baisse des arts traînants (-24% de chalutiers, -10% de dragueurs) a été plus marquée que celle des arts dormants (-8%).

³ Période 1990-2008 : diminution globale de 44% du nombre de navires et de 35% de la puissance totale en kW.

⁴ Période 2002-2008 : diminution globale de 14% du nombre de navires et de 16% de la puissance totale en kW.

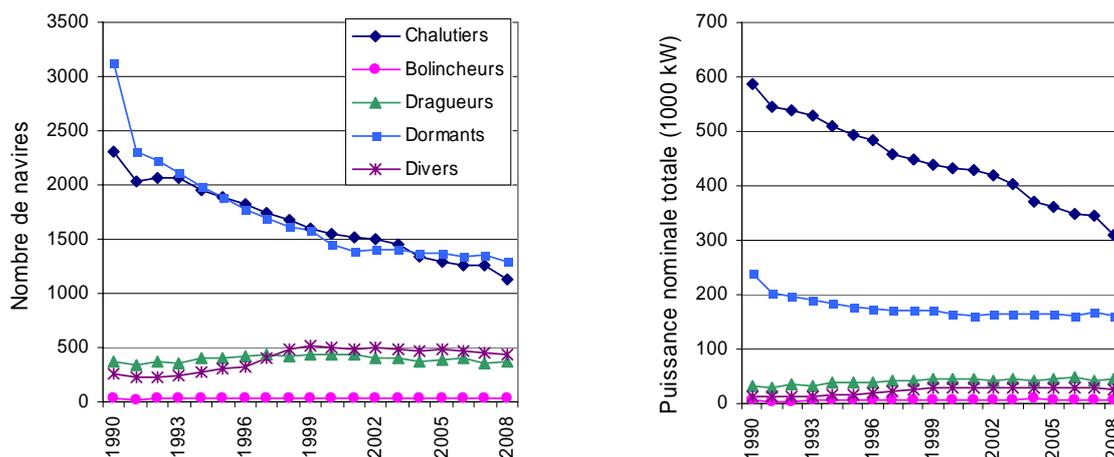


Tableau 7 : Evolution du nombre de navires et de la puissance nominale totale par flottille de la façade Mer du Nord-Manche-Atlantique entre 1990 et 2008

La part relative des flottilles d'arts traînants (chalutiers exclusifs ou non, dragueurs) reste donc relativement stable entre 1990 et 2008 (environ 44% des navires), alors que celle des dormants a diminué de 51% en 1990 à 38% en 2008, au profit des flottilles de bolincheurs et divers côtiers.

La répartition des débarquements (source : Ventes⁵) souligne également la dominance des chalutiers qui contribuent à eux seuls à près des deux tiers de la production totale de la façade (769 M€ données Ventes DPMA non redressées), dont 40% issue des chalutiers du large.

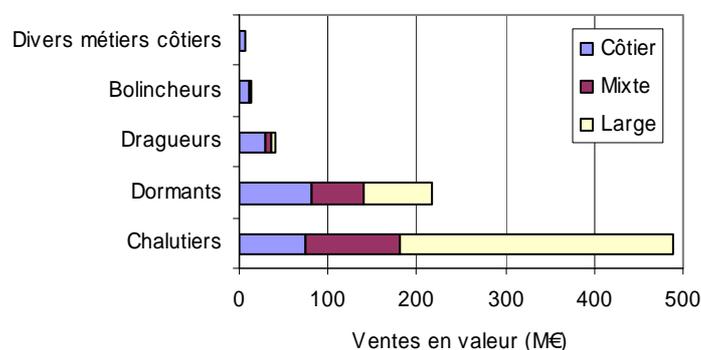


Tableau 8 : Ventilation des apports (en valeur) par flottille et par rayon d'action des navires de la façade Mer du Nord-Manche-Atlantique en 2008 (source : Ventes non extrapolées)

- **Diminution de la part des chalutiers en Méditerranée**

Les flottilles méditerranéennes sont très majoritairement des flottilles d'arts dormants (63% , dont 57 % de fileyeurs) et de petits métiers côtiers voire de lagunes (19% des navires). Les chalutiers ne représentent que 8% de la flotte (mais 24% de la puissance nominale embarquée) et les thoniers senneurs 3% de l'effectif pour 19 % de la puissance totale.

La période 2002-2008 est marquée par une relative stabilité des flottilles, à l'exception des chalutiers dont l'effectif a diminué de 34% et la puissance totale de 26%. La flottille des arts dormants est la seule à avoir maintenu son effectif (+3%).

⁵ Voir paragraphe 3.1.3.

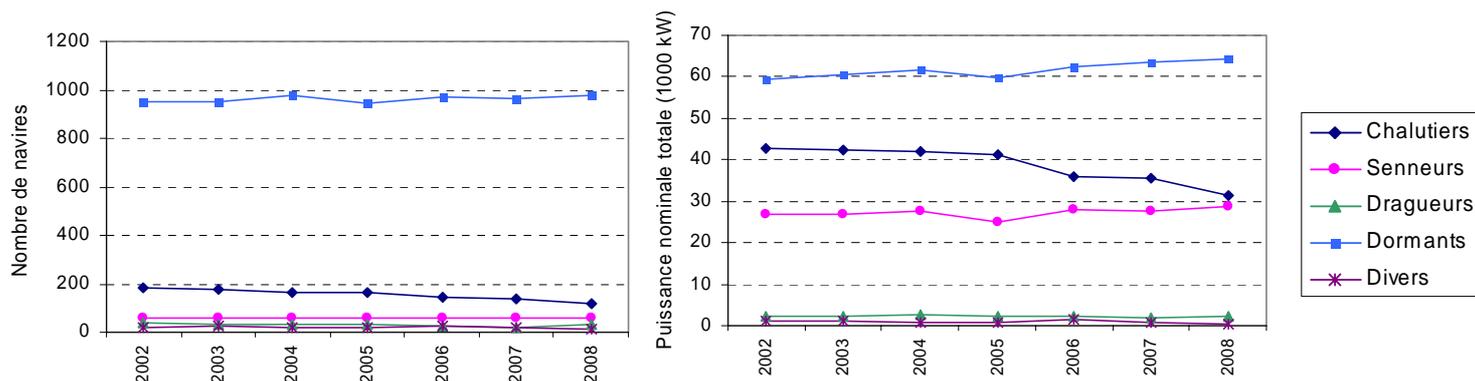


Tableau 9 : Evolution du nombre de navires et de la puissance nominale totale par flottille de la façade Méditerranée hors Corse entre 2002 et 2008

3.1.3. Principales espèces commercialisées en 2008 par façade

Les productions des principales espèces en valeur par façade sont proposées dans cette section à partir des données fournies par la DPMA. Elles sont issues des données de Ventes, essentiellement constituée des ventes en criée, complétées par une part non exhaustive des ventes hors criée.

Tableau 10 : Production en 2008 des 10 espèces principales en valeur pour les navires des façades Mer du Nord-Manche-Atlantique et Méditerranée (source "Ventes")

Façade Mer du Nord-Manche-Atlantique*

Espèce	Tonnage (T)	Valeur (M€)	Nb. de navires
Baudroies	18 739 6%	98,2 13%	1324
Sole commune	7 339 2%	82,4 11%	1941
Coquille Saint-Jacques	24 048 7%	57,6 7%	860
Merlu commun	13 658 4%	49,9 6%	1280
Bar commun	5 068 1%	46,9 6%	2247
Langoustine	4 755 1%	44,2 6%	360
Calmars	4 643 1%	29,1 4%	1238
Morue commune	7 023 2%	22,1 3%	1113
Lieu noir	20 146 6%	21,2 3%	375
Rouget-barbet de roche	2 752 1%	16,6 2%	1611
Autres espèces	231 954 68%	300,5 39%	-
Total	340 125 100%	768,6 100%	3130

Façade Méditerranée

Espèce	Tonnage (T)	Valeur (M€)	Nb. de navires
Thon rouge	2 654 12%	21,2 33%	**
Anchois commun	4 052 18%	8,4 13%	89
Sardine commune	6 873 31%	6,9 11%	108
Merlu commun	1 999 9%	6,5 10%	165
Poulpe	1 155 5%	3,5 5%	211
Bar commun	227 1%	3,1 5%	293
Dorade royale	297 1%	2,5 4%	264
Sole commune	145 1%	2,4 4%	223
Calmars	218 1%	2,3 4%	98
Baudroies	149 1%	1,3 2%	119
Autres espèces	4 160 19%	12,4 19%	-
Total	21 929 100%	64,8 100%	384

(*) Hors thoniers tropicaux, (**) 36 senneurs + thonnailleurs

3.1.4. Indicateurs économiques 2007 des flottilles de la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique

Les indicateurs économiques moyens de la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique (Tableau 9) sont estimés à partir des données d'enquêtes économiques annuelles collectées sur un échantillon représentatif de la flotte de la façade. Ils donnent une vision générale des grands segments de flotte d'un point de vue de leurs caractéristiques économiques (revenus, coûts, capital et travail) et de leurs performances.

Indicateurs	Navires de moins de 12 mètres		Navires de 12 à 40 mètres	
	Arts traînants	Arts Dormants	Arts traînants	Arts Dormants
Nombre total de navires	1 181	1 250	795	192
longueur moyenne (m)	9.3	8.4	19.5	19.0
Puissance moyenne (kW)	95	92	375	306
Chiffres clés				
Capital Investi (valeur d'assurance) (€)	153 997	113 773	595 656	534 050
Chiffre d'affaires (€)	138 957	127 892	517 517	569 351
Taux de vente en criée (% CA)	52	50	79	71
Nombre de jours de mer	174	181	206	201
Nombre d'heures moteur	1 744	1 466	4 056	3 820
Intensité capitalistique (€/homme)	77 582	58 506	140 699	91 153
Part du carburant dans le CA (%)	11.8	6.6	21.8	8.5
Part du coût des engins dans le CA (%)	6.1	6.1	6.1	7.7
Productivité				
Taux de valeur ajoutée brute (%CA)	63	68	47	59
VAB par homme et par heure moteur (€/h/heure)	25	30	14	15
VAB rapporté au capital (€/€investi)	0.6	0.8	0.4	0.6
VAB (€) pour 1 litre de gasoil consommé	2.5	5.0	1.0	3.3

Tableau 11 : Indicateurs économiques moyens des navires de Mer du Nord-Manche-Atlantique en 2007

Légende :

Arts Traînants : regroupent les flottilles de Chalutiers exclusifs, Chalutiers non exclusifs, Dragueurs, Tamiseurs

Arts Dormants : regroupent les flottilles de Fileyeurs, Caseyeurs, Polyvalents dormants, Métiers de l'hameçon et Divers Métiers Côtiers

CA : chiffre d'affaires, **VAB** : Valeur ajoutée brute = Chiffre d'affaires – Consommations intermédiaires

Intensité capitalistique = Valeur du capital investi / Effectif embarqué

Toutes catégories d'arts confondus, les chiffres clés (chiffre d'affaires, capital investi, taux de vente en criée et autres indicateurs d'effort de pêche tels que les nombres de jours de mer et d'heures moteur) différencient clairement les navires de moins de 12 mètres et ceux de plus de 12 mètres. S'agissant de la dépendance énergétique, mesurée à partir de la part des coûts de carburant dans le chiffre d'affaires et de l'intensité capitalistique (capital investi par homme embarqué), les indicateurs présentent des valeurs plus élevées pour les catégories d'arts traînants de plus de 12 mètres.

Les niveaux de productivité du travail, du capital et de l'énergie, mesurés à partir de la valeur ajoutée brute rapportée à ces différents moyens de production, sont les plus élevés pour la flottille des navires de moins de 12 mètres pratiquant des arts dormants. Cette catégorie est également celle qui enregistre le niveau de dépendance énergétique le plus faible et qui utilise la technique de production la moins capitalistique, y compris en termes de capital investi par homme embarqué.

3.2. Les Départements d’Outre-Mer

La flotte de pêche des départements d’Outre-Mer comptait 2409 navires au 31/12/2007⁶, soit 32% de la flotte de pêche française et 22% de la puissance motrice embarquée. Elle est répartie entre les Antilles, qui comptabilisent environ 80% des navires et de la puissance nominale totale (36% des navires en Guadeloupe et 45% en Martinique), la Réunion (12%) et la Guyane (7%).

Tableau 12 : Caractéristiques techniques totales des navires des DOM en 2008

DOM	Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Jauge brute totale (UMS)	Nombre de marins ^(a)
Martinique	1 083	74 263	2 257	1 761
Guadeloupe	858	111 026	2 426	1 667
<i>Sous-total Antilles</i>	<i>1 941</i>	<i>185 289</i>	<i>4 683</i>	<i>3 428</i>
La Réunion	291	30 092	5 442	435
Guyane	177	23 385	6 676	473
Total DOM	2 409	238 766	16 801	4 336

(a) Équivalents Temps Pleins

- **Caractéristiques générales et évolution de la flotte de DOM**

Les navires des DOM n’ont intégré le fichier flotte communautaire qu’en 1997. Depuis cette date, on note une diminution du nombre des navires jusqu’en 2001 (-7%). La période 2001-2007 voit ensuite une stagnation relative du nombre de navires (+1%) mais qui s’accompagne d’une augmentation de 21% de la puissance totale. Finalement, sur la période 1997-2007, la flotte a diminué de 6%, mais a vu sa puissance croître de 29%.

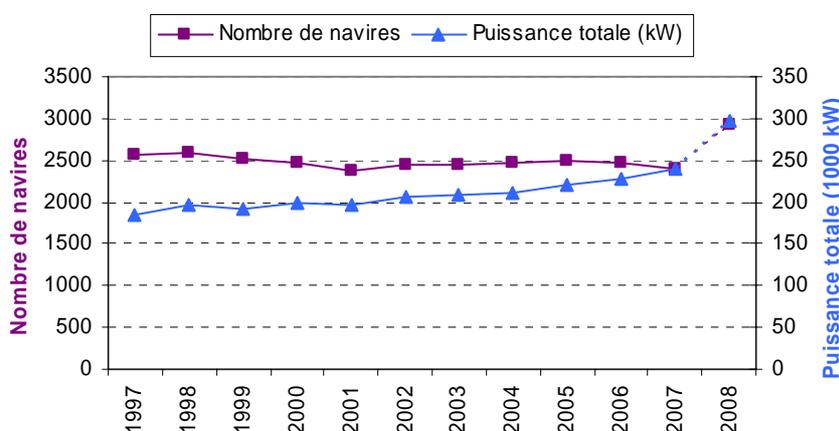


Figure 8: Evolution du nombre de navires et de la puissance totale de la flotte des DOM

Toutes les classes de navires n’ont pas été affectées de la même manière par la réduction de la flotte sur la période 1997-2007 : les moins de 7 mètres et les 20-24 mètres perdent respectivement 23% et 17% de leurs navires, tandis que les 7-9 mètres stagnent (+3%), et les 9-20 mètres voient leur nombre multiplié par environ 1,8. La structure en longueur de la flotte s’est ainsi modifiée au profit relatif des navires de 7 à 9 mètres et des 9 à 12 mètres.

⁶ Concernant les départements d’outre-mer, l’année 2008 s’est traduite par l’intégration de navires informels dans le fichier flotte, essentiellement aux Antilles et plus marginalement à La Réunion. Le document se limite donc à présenter la flotte en 2007 et son évolution depuis 1997, date d’entrée des DOM dans le fichier flotte.

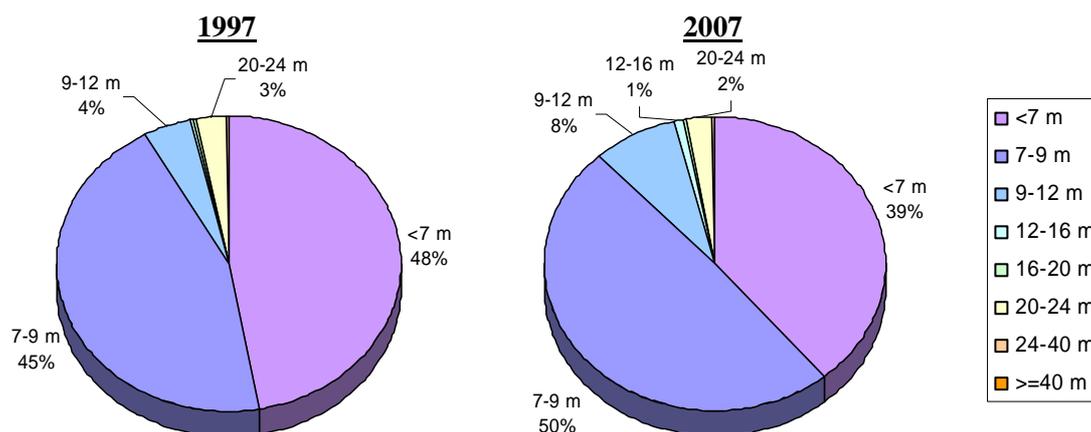


Figure 9: Evolution de la répartition par catégorie de longueur des navires des DOM (1997 – 2007)

Les caractéristiques moyennes des navires des DOM suivent l'évolution déjà observée en métropole : faible augmentation de la longueur des navires (+5% entre 1997 et 2007) mais hausse significative de la puissance moyenne (+38%). Ainsi, en 2007, le navire moyen atteint 7,7 mètres pour 99 kW. Il existe cependant des différences entre les DOM : avec une longueur moyenne de 13,5 m. et une jauge de 37 UMS, les navires guyanais constituent les plus grosses unités, à l'opposé de la flotte martiniquaise (7,0 m. et 64 kW en moyenne).

Tableau 13 : Caractéristiques techniques du navire moyen des départements Outre-Mer en 2007

Longueur (m)	Puissance (kW)	Jauge (U.M.S.)	Age (ans)	Effectif à bord (hommes)
7,7	99	7,0	12,4	1,8

Même s'il a augmenté de 2 ans sur la période 1997-2007, l'âge moyen des navires demeure beaucoup plus faible qu'en métropole (12 ans).

- **Caractéristiques de l'activité de la flotte des DOM**

Un peu moins des deux tiers des navires des DOM (60%) évoluent dans la zone côtière (12 milles, voire 3 milles), et 10% au large des 12 milles. Cette répartition est cependant très variable entre les DOM (les navires mixtes sont essentiellement représentés aux Antilles – pêche à Miquelon et sur DCP).

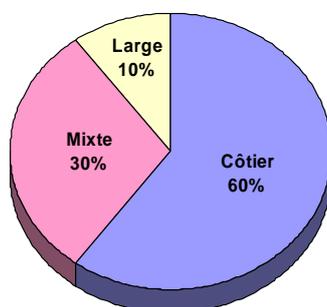


Figure 10: Répartition du nombre de navires des DOM par rayon d'action en 2008

Les navires des DOM se caractérisent principalement par l'utilisation d'engins dormants : casier, ligne traînante, ligne à main, palangre et filet. Le métier du chalutage n'est représenté qu'en Guyane (crevettiers).

Tableau 14 : Principaux engins mis en œuvre par les navires des DOM en 2007 (nombre et pourcentage de navires utilisant l'engin ; nombre moyen de mois d'utilisation par navire)

Guadeloupe

Engin	Nombre de navires	Nombre moyen de mois par navire
Casier	475 (60%)	10,9
Ligne traînante	387 (46%)	5,5
Activités sur DCP	291 (37%)	10,9
Filet maillant fixe	248 (31%)	9,5
Palangre de fond	170 (21%)	9,0

Martinique

Engin	Nombre de navires	Nombre moyen de mois par navire
Casier	596 (61%)	10,2
Ligne traînante	382 (39%)	7,4
Activités sur DCP	309 (32%)	9,2
Filet maillant fixe	273 (28%)	9,7
Senne de plage	125 (13%)	9,7

La Réunion

Engin	Nombre de navires	Nombre moyen de mois par navire
Ligne à main	209 (84%)	11,1
Palangre	98 (39%)	10,8
Pêche de rivage	53 (21%)	8,5
Palangre dérivante à espadons	45 (18%)	9,3
Filet	5 (2%)	8,0

Guyane

Engin	Nombre de navires	Nombre moyen de mois par navire
Filet maillant dérivant	92 (64%)	8,6
Chalut de fond	41 (28%)	8,6
Filet maillant fixe	21 (15%)	6,8
Casier	2 (1%)	4,0
Métier de l'hameçon	2 (1%)	3,0

Avec plus de 2 types d'engins utilisés par an en moyenne, la polyvalence est la plus forte aux Antilles (certains navires mettant en œuvre 3, 4, voire 5 engins), à l'opposée des navires guyanais, très peu polyvalents (1 seul type d'engin en moyenne par an).

Tableau 15 : Production 2008 des espèces principales en valeur des navires des départements d'outre-mer (DOM)

La Réunion		Guyane	
Espèce	Tonnage (T)	Espèce	Tonnage (T)
Espadon	930	Crevettes	1530
Germon	555	Acoupa	1542
Thon obèse	500	Vivaneaux	1337
Albacore	470	Silures	390
Coryphène	190	Requins	108
Marlins	130	Loubines	96
Selar	60	Croupias	93
Autres		Palikas	30
Total	3140	Total	

Les données de production des Antilles estimées à partir des échantillonnages 2008 ne sont pas encore disponibles.

3.3. Les flottilles thonières tropicales

- Caractéristiques générales et évolution de la flotte thonière tropicale

Tableau 16 : Evolution du nombre de navires et de la puissance totale nominale de la flottille thonière tropicale

Navires immatriculés en Atlantique	1990		2008		Evolution 1990-2008	
	Nb. nav.	Puis. tot.	Nb. nav.	Puis. tot.	Nb. nav.	Puis. tot.
Canneurs de Dakar	15	6935	4	2209	-73%	-68%
Senneurs tropicaux	34	79694	19	58481	-44%	-27%
Pêche thonière tropicale	49	86 629	23	60 690	-53%	-30%

La flottille de senneurs et canneurs tropicaux était de 49 unités en 1990, et se retrouve actuellement en déclin relatif (plus que 25 en 2008, 23 dans le fichier flotte européen au 31.12.2008 et 2 immatriculés à Mayotte) et relativement vieillissante (22 ans en moyenne), mais avec une capacité de transport moyenne toujours croissante et un peu supérieure à 1.000 tonnes.

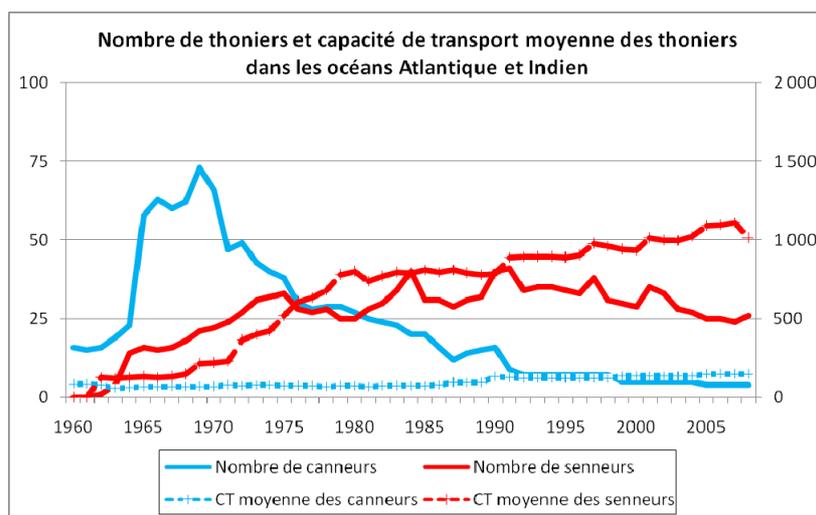


Figure 11 : Evolution du nombre de navires et de la capacité de transport de la flotte thonière tropicale dans les océans Atlantique et Indien

- Les Canneurs atlantiques

La pêche thonière a commencé dans l'Atlantique tropical vers 1955 avec l'arrivée à Dakar des premiers germoniers canneurs cherchant une activité à contre saison. Jusqu'à 69 canneurs ont été en activité, l'essentiel étant représenté par les canneurs glacières basés à Dakar. Avec l'arrivée des premiers senneurs en 1962, leur activité a rapidement décliné. La capacité de transport des canneurs a peu évolué dans le temps, avec une faible augmentation à la fin des années 80 lorsque tous les plus anciens ont disparu. Il ne reste actuellement plus que 2-3 canneurs en activité (4 actifs au fichier flotte), et devrait très probablement s'arrêter prochainement.

Les prises des canneurs ont culminé en 1968 avec 25.500 tonnes, pour décliner ensuite régulièrement avec la baisse du nombre de canneurs ; elle n'est plus que de 1.100 tonnes en 2008. Sur l'ensemble de la période, elles se composaient d'albacore (52%), de listao (31%) et de patudo (17%).

- **Les Senneurs**

Atlantique

Les premiers senneurs (canneurs transformés en senneurs et nouvelles unités, 30m et 150 t de capacité) sont apparus au début des années 1960, suivis au début des années 1970 par les premiers thoniers senneurs dits « océaniques » (40m et 250 t). Leur nombre a régulièrement augmenté pour atteindre 32 unités en 1972, puis décroître ensuite jusqu'à un effectif de 4 senneurs en 2008. Parallèlement, on observe une évolution continue vers des navires de plus en plus grands, les dernières unités dépassant 80m pour des capacités de transport allant de 1500 à 2000 tonnes.

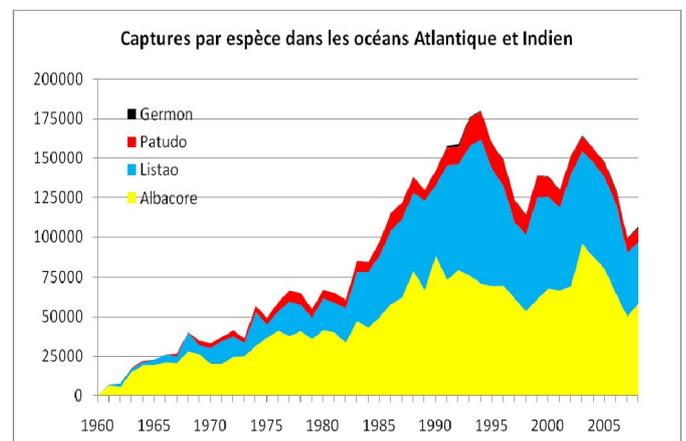
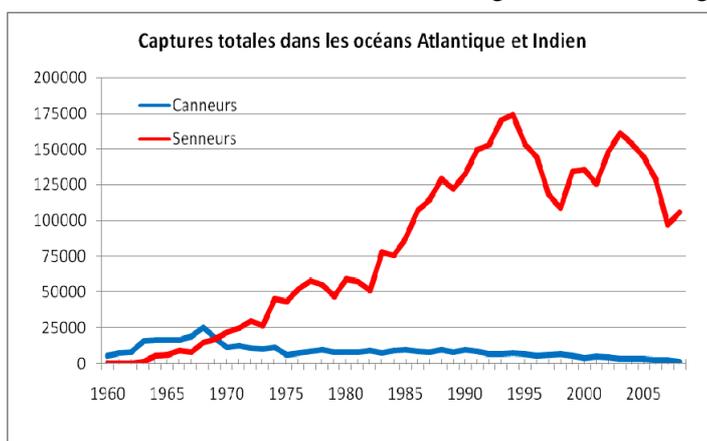
Les prises totales ont augmenté jusqu'en 1977 où elles ont approché les 60.000 tonnes, pour se stabiliser jusqu'en 1983. En 1984, une anomalie climatique a été la cause de très mauvais rendements, incitant l'essentiel de la flottille à quitter l'océan Atlantique pour l'Indien où les prospections étaient prometteuses. Les thoniers revinrent progressivement de 1986 à 1989, sans retrouver leur effectif précédent. Début 1990, la flottille se partage entre les deux océans, les senneurs les plus performants restant dans l'Indien. En 2008, il reste 7 unités ayant pêché environ 20.000 tonnes, surtout d'albacore. Sur la période, les captures se composaient d'albacore (60%), de listao (32%) et de patudo (7%). La période récente a été caractérisée à la fin des années 80 par le développement des pêches sur épaves, naturelles au début puis de plus en plus souvent équipées de balises (DCP : Dispositifs Concentrateurs de Poisson) permettant de les retrouver ; cette augmentation de la puissance de pêche des navires a permis l'accroissement des prises de listao et de juvéniles de manière générale, plus particulièrement de patudo.

Océan Indien

Les prospections ont commencé en 1981 sous l'impulsion des armements français. Le développement de l'activité dans l'océan Indien a largement profité de la mauvaise année 1984 dans l'Atlantique. L'effectif a ensuite décliné pour se stabiliser dès 1991. Ce sont les thoniers les plus récents et performants, qui sont restés comme l'indique clairement l'évolution de la capacité de transport moyenne des unités.

Avec l'arrivée massive des senneurs les prises totales ont explosé pour dépasser 100.000 tonnes en 1988, puis fluctuer depuis entre 80 et 100.000 tonnes sauf en 1998. La pêche sur DCP a toujours été pratiquée dans l'océan Indien, d'où une proportion importante de listao dans les prises. Sur l'ensemble de la période, les captures se composaient d'albacore (48%), de listao (45%) et de patudo (7%). A signaler cependant de très fortes captures de gros albacores entre 2003 et 2005 (près de 60% des captures), sans que l'on sache exactement s'il résultait d'un bon recrutement ou de conditions océanographiques propices. Un autre événement récent est l'exclusion des thoniers du nord-ouest de l'océan Indien en raison du développement des actes de piraterie dans la zone, ce qui perturbe considérablement leurs activités.

Après avoir atteint un pic de 175.000 tonnes en 1994, les prises totales de ces flottilles thonières industrielles sont en diminution régulière suivant logiquement la diminution du nombre d'unités.



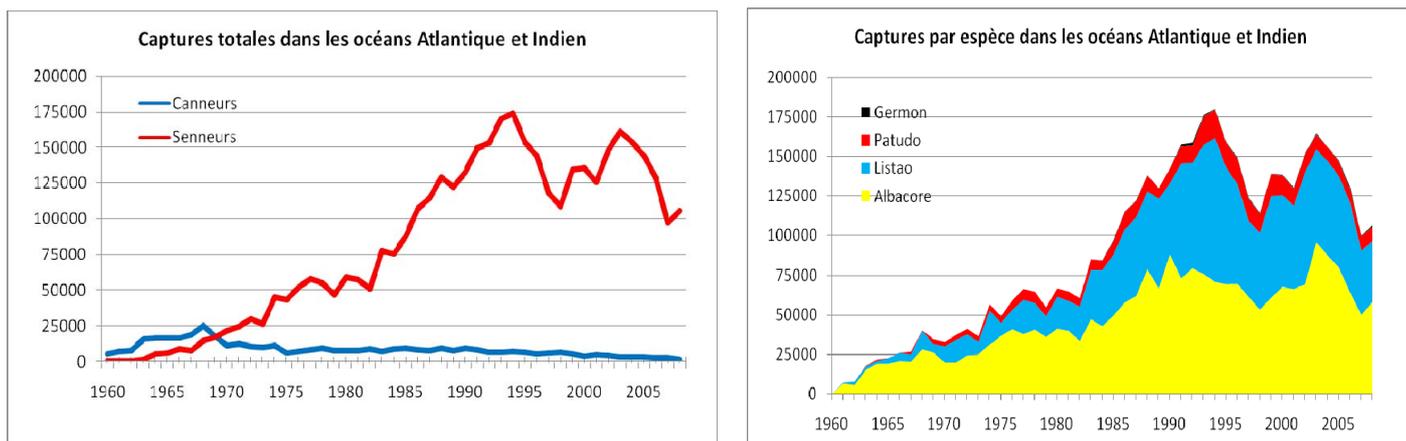


Figure 12 : Production par engin et par espèce de la flotte thonière tropicale dans les océans Atlantique et Indien

Il n'y a actuellement pas de pêche de surface significative dans l'océan Pacifique par les navires français.

Tableau 17 : Production en 2008 des espèces principales en tonnage des thoniers tropicaux industriels

Espèce	Tonnage (T)	Valeur estimée* (M€)	Nb. de navires
Albacore (<i>T. albacares</i>)	58 216 54%	84 66%	30
Listao (<i>K. pelamis</i>)	38 776 36%	31 24%	30
Patudo (<i>T. obesus</i>)	8 739 8%	12 9%	30
Germon (<i>T. alalunga</i>)	1 030 1%	2 1%	30
Autres espèces (rejets, thons mélangés)	70		30
Total**	106 831 100%	129 100%	30

* Valeur calculée sur la base des prix moyens 2006

** Inclue les prises des deux senneurs immatriculés à Mayotte et les trois senneurs sortis en cours d'année

3.4. Les flottilles des TAAF

Les activités de pêche pratiquées dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises ne relèvent pas du champ de la Politique Commune des Pêches. Néanmoins, ces pêcheries méritent d'être mentionnées ici, du fait d'une part de leur importance économique et d'autre part de l'exemplarité de leur gestion qui offre une illustration intéressante de l'idée d'une gestion durable des pêches.

- Caractéristiques générales de la flottille en 2008 et évolution**

Tableau 18 : Evolution du nombre de navires et de la puissance totale nominale de la flottille des TAAF

	1990		2008	
	Nb. nav.	Puis. tot.	Nb. nav.	Puis. tot.
TAAF	2	3 426	8	14422

- ZE de Saint-Paul et Amsterdam**

La pêche dans cette zone est le fait d'un navire usine mère (caseyeur) de 76 m disposant de deux skerries de 8,5 m et de 4 à 5 Doris de 6,5 m pour la pêche côtière. Cette activité concerne 49 marins nationaux. La pêche est limitée à la zone côtière entourant ces îles (ceinture d'algues géantes). La pêche principale est celle de la langouste (*Jasus paulensis*) aux casiers (annuelle depuis 1949/50). Le

stock a subi deux sévères surexploitations dans les années 1970 et 1980. Des mesures strictes de gestion ont permis de reconstituer les stocks et le stock est sain avec une constante augmentation des rendements depuis plus de dix ans (30% environ) pour une capture annuelle équilibrée qui avoisine les 400 tonnes annuelles. Cette activité est complétée par une pêche côtière accessoire de poissons (au carrelet, à la palangre et à la ligne à main) et de pieuvres (casier) dont les stocks sont modérément exploités mais ne supporteraient pas une pêche intensive en raison de l'étroitesse des fonds de pêche.

- **ZE des îles Kerguelen et Crozet**

L'activité halieutique concerne actuellement 7 palangriers de 55 m (sisterships pour la majorité) armés par 197 marins (dont en moyenne 111 nationaux), après avoir culminé à 9 en 2002.

La pêche se concentre sur le plateau péri-insulaire (150- 350 m) pour le poisson des glaces (*Champscephalus gunnari*) le colin austral (*Lepidonotothen squamifrons*) et *Notothenia rossii*) et de grande profondeur (500-1500 m) pour la légine australe (*Dissostichus eleginoides*), le grenadier (*Macrourus carinatus*) et les raies (*Bathyraja eatonii* et *B. irrasa*).

L'exploitation a débuté dans les années 1970 par l'Union soviétique, jusqu'à la création de la ZE (1980) et a conduit à la surexploitation générale des espèces du plateau,. En 1990, un chalutier français exploitait ces ressources profondes puis deux en 1993 jusqu'en 2001. A partir de 2002, l'exploitation est réalisée à la palangre par des navires français dont le nombre est limité (7) et les quotas (de l'ordre de 5000 tonnes pour Kerguelen et 1000 pour Crozet) sont établis depuis les années 1990. Une période de pêche non déclarée et non réglementée (1996-2004) est venue contrecarrer les mesures de gestion prises et a eu un impact néfaste sur le stock de légine australe. Depuis, le stock se reconstitue lentement (en raison des paramètres biologiques de l'espèce), les rendements augmentent désormais depuis 2006. Une campagne halieutique indépendante de la pêche (2006) a permis d'évaluer la biomasse de toutes les espèces commerciales. Les modèles utilisés depuis permettent d'estimer que le stock de légine (évalué à plus de 125 000 tonnes pour le seul secteur de Kerguelen) se situe à un niveau d'environ 42% des valeurs initiales.

La France contribue à près de 45% des captures mondiales de légine australe. Le marché est asiatique, américain (USA, Canada) et européen. Un système de certificat de capture est obligatoire pour les débarquements et est géré par la Commission internationale CCAMLR.

Tableau 19 : Production en 2008 des espèces principales en valeur des navires des Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF)

Espèce	Tonnage (T)	Valeur (M€)	Nb. de navires
Légine australe	5 739	37,3	7
Grenadier	540	0,5	7
Raies	335	0,1	7
<i>Sous total Kerguelen + Crozet</i>	6 614	37,9	7
Langouste de Saint-Paul	392	6,7	1
Cabot	25	0,68	1
Rouffe antarctique	21	0,04	1
Saint Paul	14	0,016	1
Bleu	16	0,029	1
Pieuvre	2	0,005	1
Sérieole	<1	302	1
<i>Sous total Saint-Paul et Amsterdam</i>	470	6,9	
Total	7 084	44,9	8

Les pêcheries des TAAF ont été les premières en France à avoir eu des observateurs scientifiques/contrôleurs des pêches embarqués sur tous les navires de pêche (depuis les années 1980). Un programme de suivi statistique (carnets de pêche) et biologique (mensurations, prélèvements,

marquage...) existe depuis l'origine et est bien accepté par la profession. Des périodes d'ouverture et de fermeture de pêche tant pour les stocks que pour limiter les captures accidentelles (oiseaux...), des restrictions sur les engins de pêche, les zones de pêche, les tailles limites de capture sont en place... Tous les débarquements sont contrôlés. La surveillance des zones est assurée par la Marine Nationale et un accord de coopération franco-australien complète le dispositif depuis quelques années (la zone De Heard, australienne, est en effet mitoyenne de celle de Kerguelen sur le Plateau de Kerguelen).

3.5. La pêche de Thon Rouge

- **Modalités de gestion**

Le thon rouge est une espèce migratrice, présente à la fois dans les eaux communautaires et dans les eaux internationales. Sa gestion relève donc de modalités particulières, les mesures de gestion pour cette espèce étant élaborées dans le cadre de la CICTA (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique), organisation régionale de gestion de pêche (ORGP) dont le comité scientifique élabore les recommandation de gestion pour le thon rouge. Les décisions de fixation des niveaux maximum de capture (TAC) sont en particulier prises dans le cadre de cette organisation internationale et retranscrites ensuite en droit communautaire.

On notera que la France est partie à cette ORGP au titre de ses territoires d'Outre Mer de Saint Pierre et Miquelon.

- **Caractéristiques générales de la flotte en 2008 et évolution**

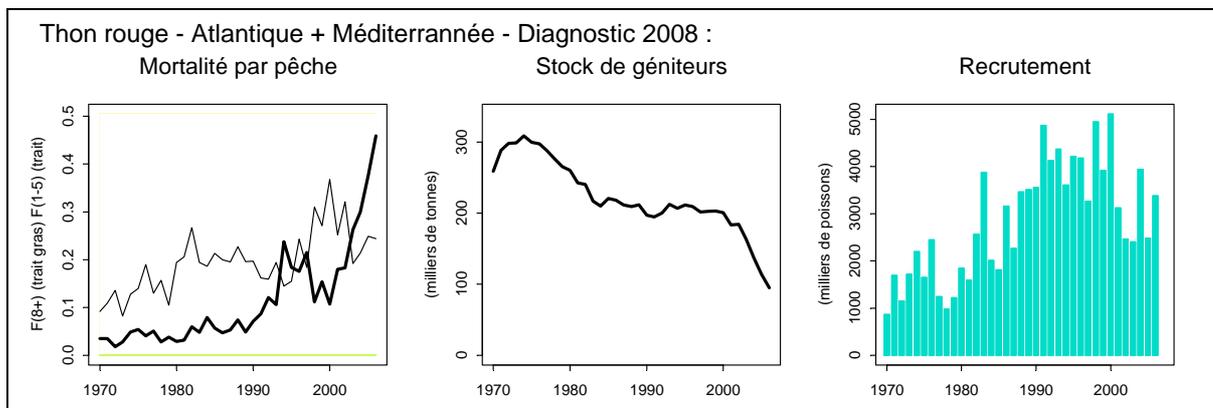
Ce stock est exploité, pour ce qui est de la France, par plusieurs flottilles de l'Atlantique (chalutiers pélagiques, canneurs, ligneurs-palangriers) et de la mer Méditerranée (senneurs méditerranéens, canneurs, ligneurs, palangriers). Les captures françaises représentent environ 20% des captures totales réalisées sur ce stock au niveau de l'Atlantique et de la Méditerranée.

	Nb navires 2008	Puissance totale 2008 (KW)	Tonnage total 2008	Captures totales (t)
Flottille de senneurs de Méditerranée	36	24 275	8 313	2 536
Flottille de canneurs - palangriers – ligneurs (Méditerranée)	86	15 426	859	117
Flottille de canneurs (Atlantique)	8	1 612	243	67
Flottille de palangriers – ligneurs (Atlantique)	32	7 607	1 783	5
Flottille de chalutiers (Atlantique)	84	32 276	9 730	179

- **Situation de la ressource**

Le stock de Thon rouge (Atlantique + Méditerranée) n'est pas évalué au regard des points de référence de précaution mais directement par rapport au RMD. Il peut être considéré comme dans une situation intermédiaire entre fragile et effondré dans la mesure où si la quantité de reproducteurs est en forte baisse, le recrutement ne semble pas montrer de signes d'effondrement. Les simulations effectuées en 2008 ont montré qu'avec un effort de pêche du niveau des années passées (2005-2006) le stock de

reproducteurs diminuerait jusqu'à un niveau très bas considéré comme présentant un fort risque d'effondrement.



4. Structuration du secteur, évolution des marchés et Organisation Commune de Marché

4.1. Structuration du secteur

- Le Comité National, les Comités Régionaux et les Comités locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est l'échelon national de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins. Organisme paritaire, le CNPMEM regroupe tous les professionnels des pêches et des élevages marins, de la production à la transformation.

Outre le CNPMEM à Paris, l'organisation interprofessionnelle comprend 14 Comités Régionaux et 39 Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, répartis le long des façades maritimes métropolitaines et d'Outre-mer. Tous les comités sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ils ont pour mission principale d'assurer :

- > la représentation et la promotion des intérêts généraux de ces activités professionnelles;
- > la participation à l'organisation d'une gestion responsable des ressources halieutiques ;
- > l'association à la mise en oeuvre de mesures d'ordre et de précaution destinées à harmoniser les intérêts de ces secteurs ;
- > la participation à l'amélioration des conditions de production.

- Au **niveau communautaire**, le secteur est représenté au sein des **comités consultatifs régionaux (CCR)**. On compte sept CCR

- mer Baltique (opérationnel depuis mars 2006)
- mer du Nord (opérationnel depuis novembre 2004)
- eaux occidentales septentrionales (opérationnel depuis septembre 2005)
- eaux occidentales australes (opérationnel depuis avril 2007)
- mer Méditerranée
- stocks pélagiques (merlan bleu, maquereau, chinchard et hareng) dans toutes les zones (opérationnel depuis août 2005)
- flotte de pêche en haute mer/au large (opérationnel depuis mars 2007).

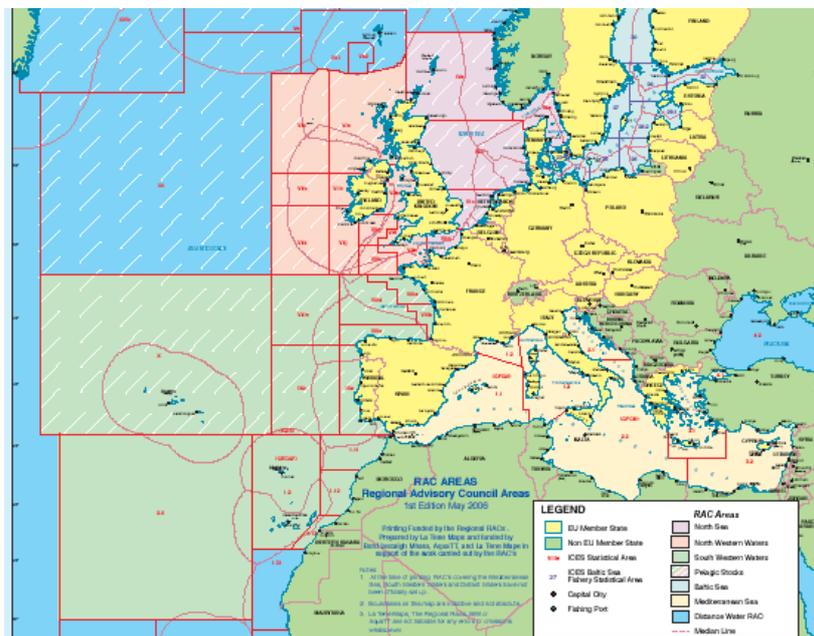


Figure 13 : Carte des Comités Consultatifs Régionaux

• **Les organisations de producteurs**

On compte en métropole 19 Organisations de producteurs (OP) agréées au titre du règlement 104/2000. Leur taille varie d'un dizaine à près de 300 adhérents pour un volume de captures compris entre 2000T et 115 000 t avec des chiffres d'affaires compris entre 500 000€ et 150 000 000€ Une fusion de 2 OP au 1^{er} janvier 2010 portera ce maximum à plus de 500 adhérents pour cette nouvelle structure.

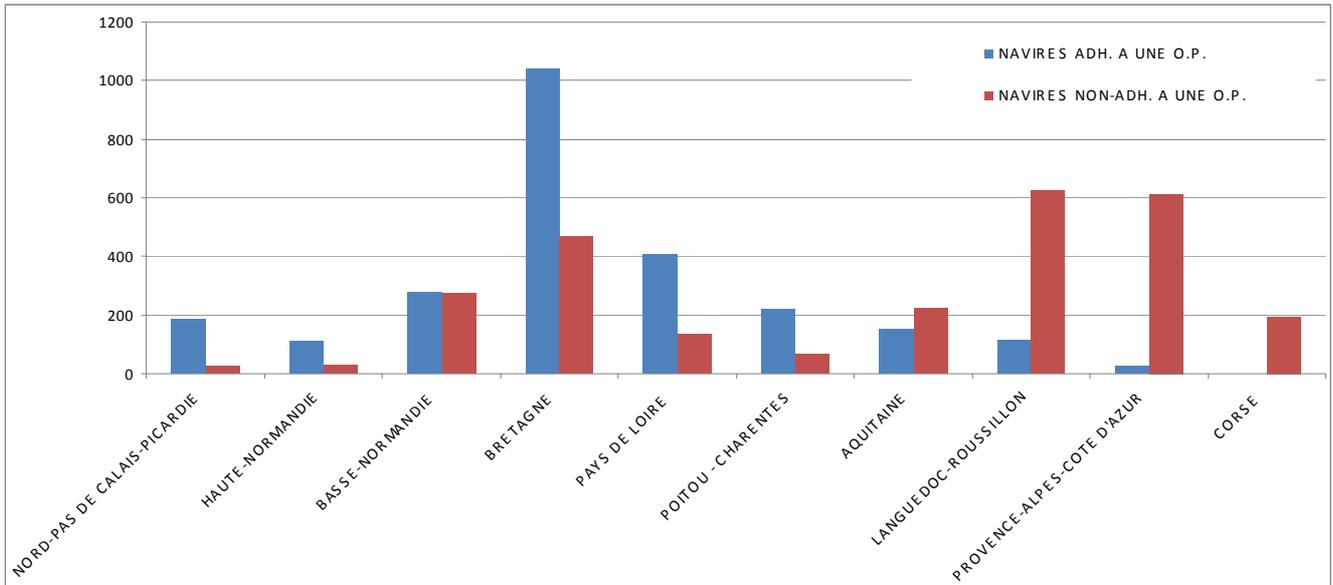


Figure 14 : Adhésion des navires français aux organisations de producteurs en 2007 (en nombre de bateaux)

Pour la France métropolitaine, sur environ 5100 navires de pêche immatriculés 49 % sont adhérents à une OP. Si seulement 36% des navires de moins de 12 m sont adhérents, ce taux monte à 87% pour les classes de taille supérieure. On note en outre que les navires utilisant le chalut adhèrent à 82% à une OP contre seulement 20% pour les navires utilisant le filet.

La représentativité des OP en nombre d'adhérents est forte en Atlantique avec des variations régionales significatives (Normandie, Aquitaine) ; elle est faible en Méditerranée. En revanche en volume de capture, la part de la production organisée est très majoritaire.

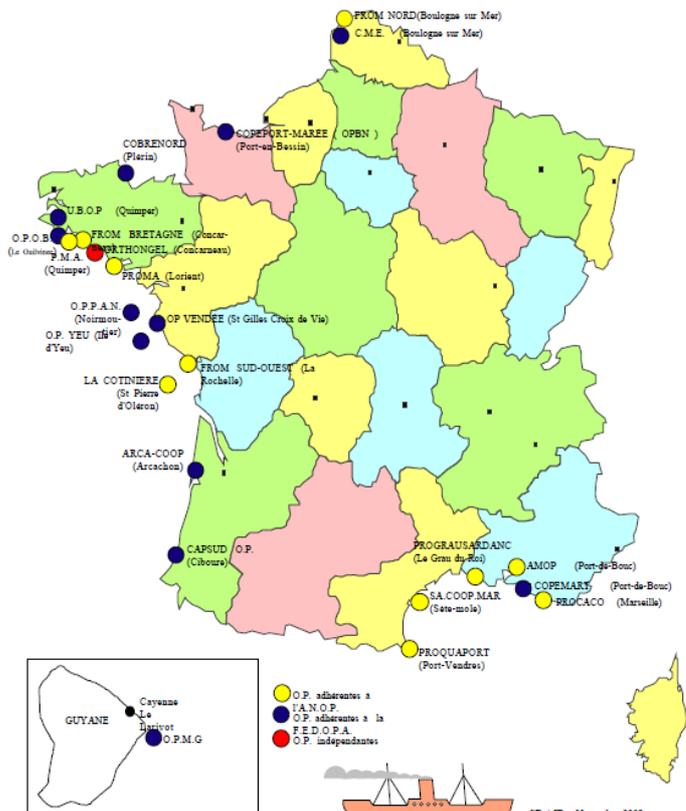


Figure 15 : Organisation des Producteurs françaises dans le secteur des pêches maritimes

4.2. Evolutions du marché

Les grandes tendances observables concernant l'évolution du marché des produits de la pêche sont les suivantes :

- **Les ventes en halles à marée**

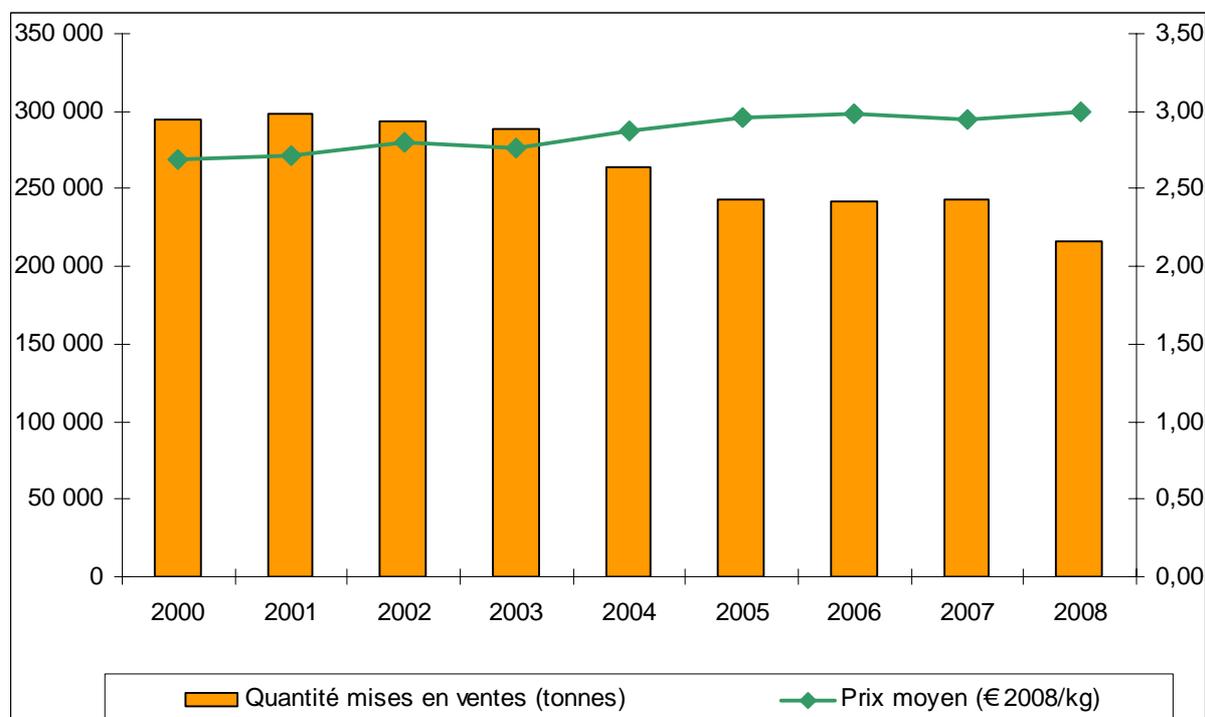


Figure 16 : Evolution des quantités vendues en halles à marée depuis 1999 (hors retraits et reports)

La production totale de la pêche française est en baisse de 16 % depuis 10 ans. Cette baisse touche aussi bien la pêche fraîche que la pêche congelée. Concernant les quantités mises en vente en halles à marée, les volumes ont diminué de 26 % en 10 ans, avec un prix en hausse de 13 %.

- **Les échanges de produits aquatiques**

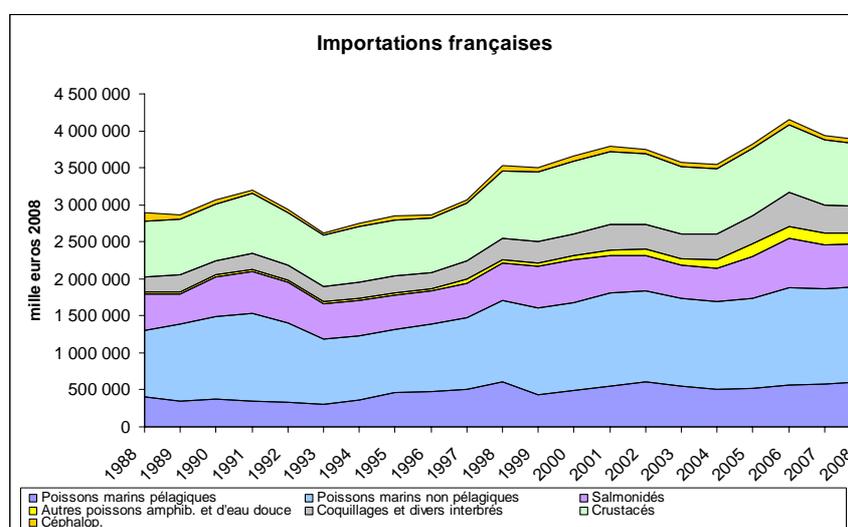


Figure 17 : Evolution des importations de produits aquatiques en poids net par groupe d'espèce

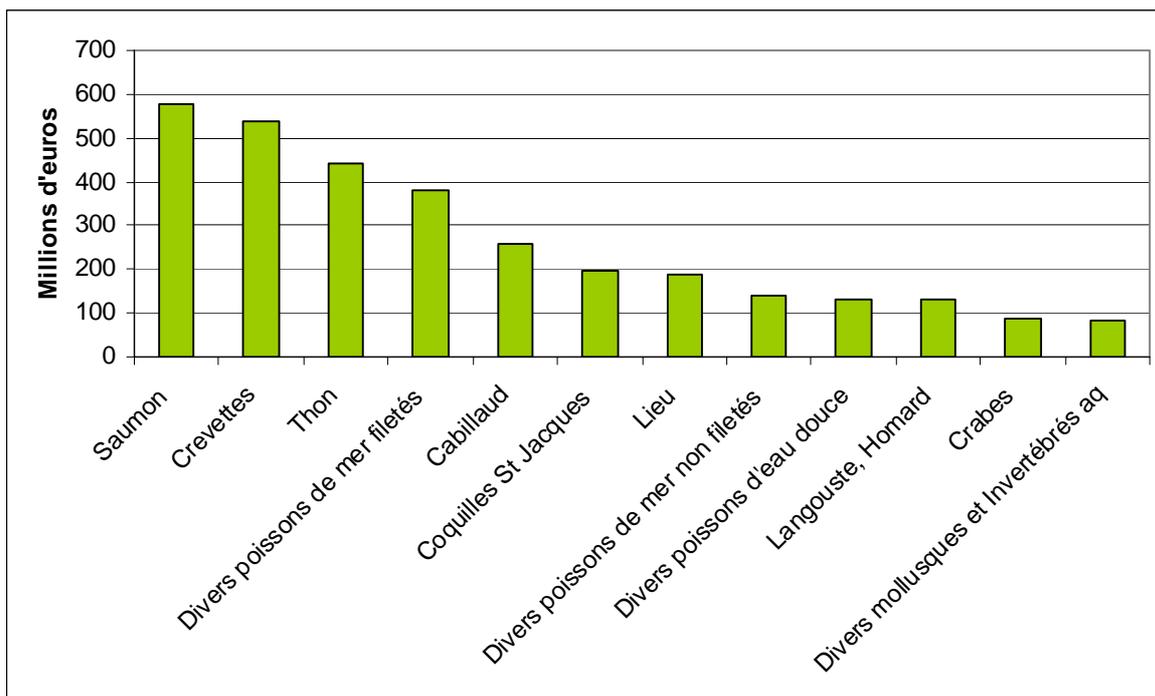


Figure 18 : Importations françaises en valeur en 2008.

Les importations françaises sont en forte croissance, et concernent principalement les produits transformés (congelé). Les principales espèces importées sont le saumon, les crevettes et les poissons blancs, permettant de répondre à une hausse de la consommation de ces produits, et à leur utilisation dans l'industrie de transformation. Au cours des 10 dernières années sont apparues des importations de poissons d'eau douce (perche du Nil, pangas, tilapia).

- **Les exportations**

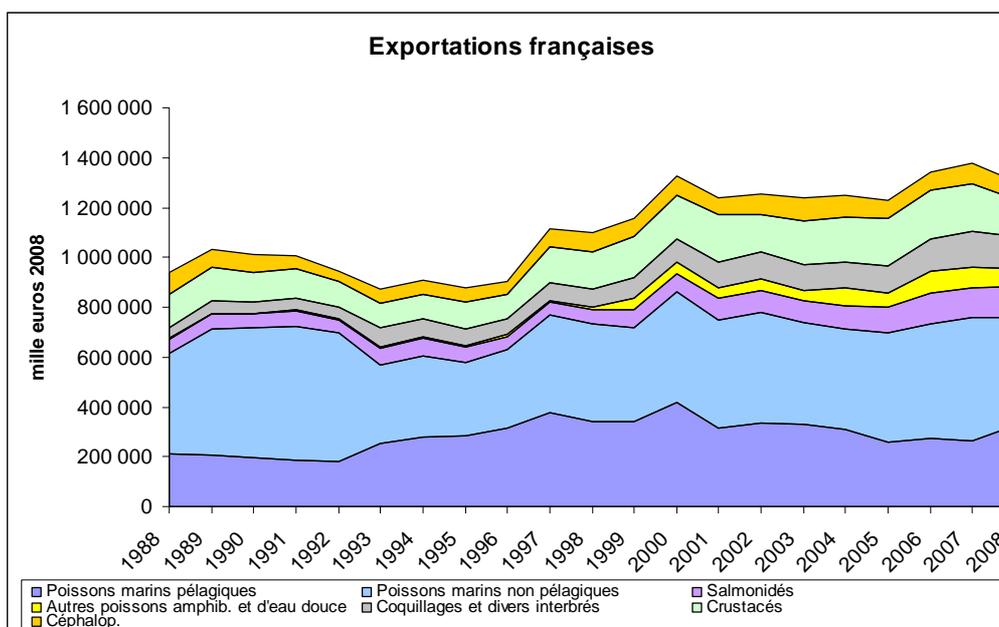


Figure 19 : Evolution des exportations françaises en poids net par groupe d'espèces

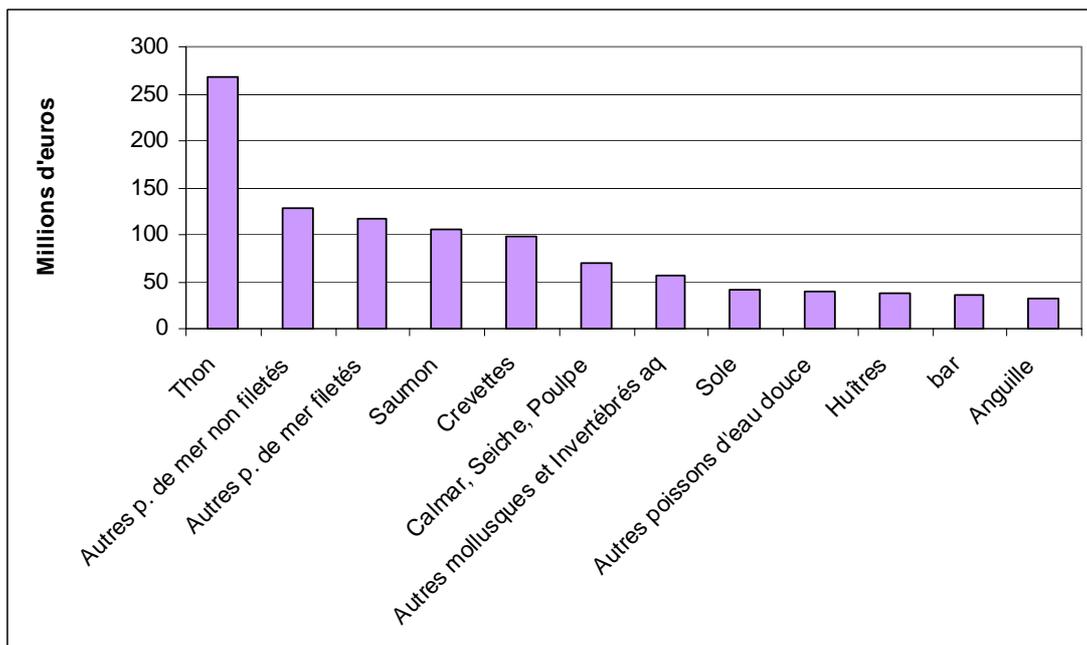


Figure 20 : Exportations françaises en valeur en 2008.

Depuis une dizaine d'années, les exportations sont relativement stables en volume et en légère croissance en valeur, du fait de la hausse du prix moyen des produits à l'exportation.

L'Union Européenne est de loin le premier marché pour les produits français avec 75% d'exportations françaises intracommunautaires.

Les produits congelés représentent une part très importante des exportations en volume, mais les produits frais sont majoritaires en valeur, avec notamment les ventes de poissons fins à haute valeur ajoutée en Espagne et en Italie. Les exportations de poissons marins représentent la moitié des volumes

- **Le bilan d'approvisionnement**

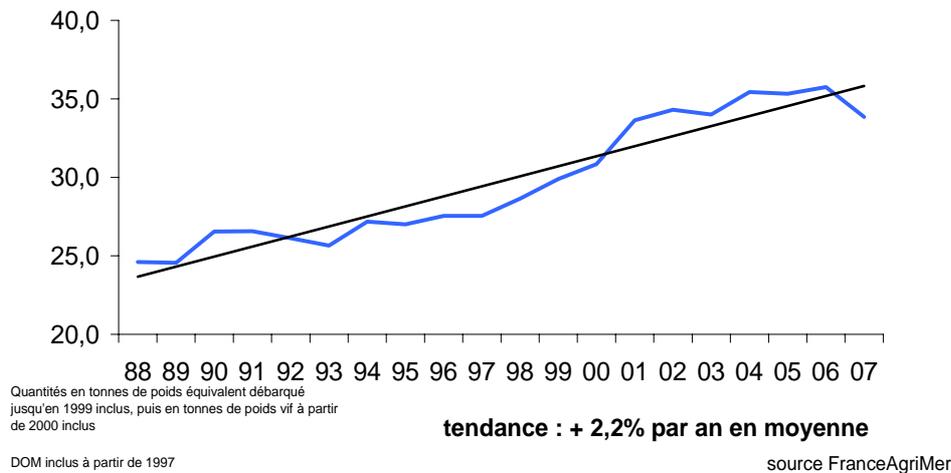


Figure 21 : Evolution de la consommation apparente de produits aquatiques (par an et par habitant)

On assiste à une forte augmentation de la consommation apparente de produits aquatiques pour arriver dans les dernières années à 35 kg par habitant et par an (en équivalent poids vif). Compte tenu de la baisse de la production nationale, la hausse des importations permet de répondre à la demande croissante en produits aquatiques.

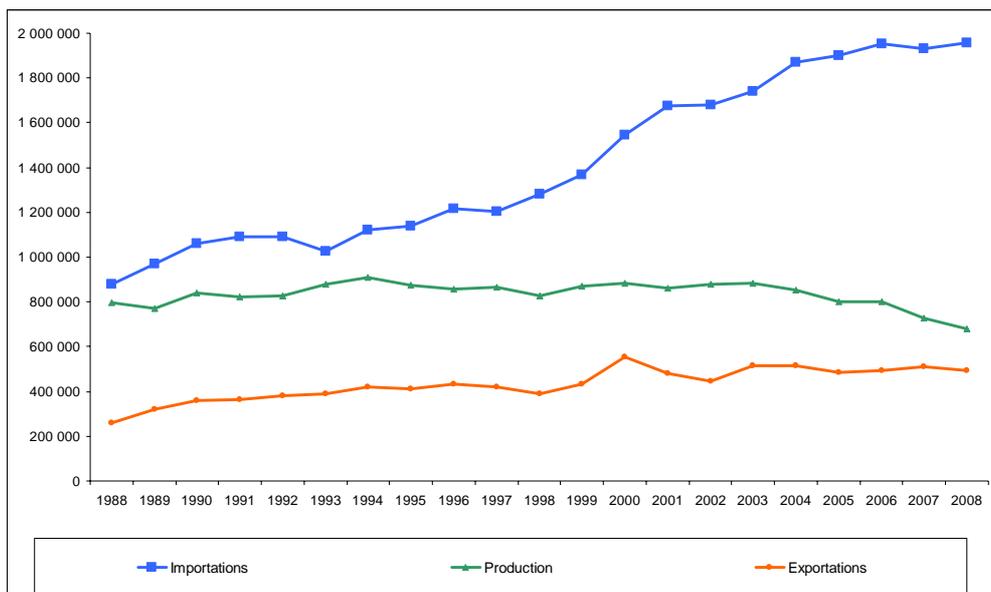


Figure 22 : Evolution de la production, des importations et des exportations (en tonnes équivalent poids vif)

- **Evolutions des achats des ménages (d'après panel consommateur TNS Worldpanel)**

La consommation des produits aquatiques est globalement en croissance, mais ne concerne pas tous les produits.

- Produits frais : achats de poissons frais en baisse (- 4 % entre 2003 et 2008), avec un prix moyen en augmentation. Achats de coquillages et crustacés en hausse,
- Produits traiteurs réfrigérés : achats en forte croissance (+ 24 % en 5 ans) avec prix moyen en baisse
- Produits surgelés : hausse de 4 % des achats avec un prix moyen en hausse continue
- Conserves : achats en croissance jusqu'en 2002 puis baisse des achats (- 13 % en 5 ans)

4.3. Evolution de l'OCM Pêche

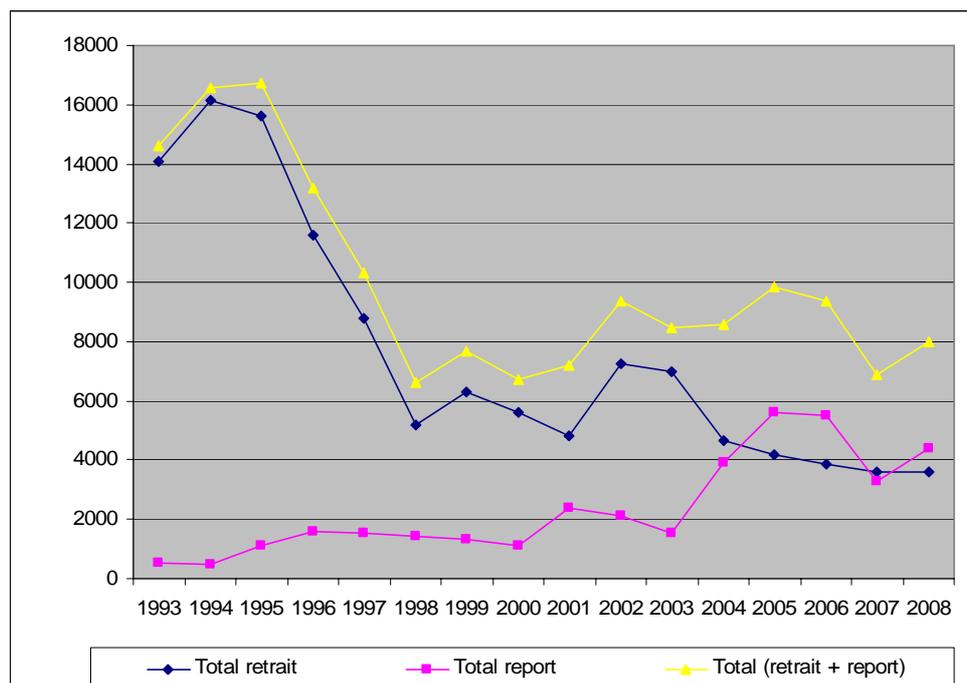


Figure 23 : Evolution du total des retraits et des reports (aide à la congélation)

Deux étapes marquantes sont à noter en matière de réglementation en 1992 et 2000

- 1992 : application du Règlement CE n° 3759 (entrée en vigueur le 1er janvier 1993)
- 2000 : application du Règlement CE n° 104 (entrée en vigueur le 1er janvier 2001)

Ces évolutions entraînent des modifications substantielles des conditions d'attribution des aides ayant pour objectif de réduire les retraits / destruction au profit des opérations de report (transformation et stockage de produits pour réintroduction sur le marché de l'alimentation humaine)

- Règlement 3759/92 : report limité à 6 % de la production éligible
- Règlement 104/00 : report limité à 18 % de la production éligible (déduction faite du taux de retrait)

On constate les évolutions suivantes :

- ✓ 1993-2001 : baisse significative du retrait destruction. Quantités retirées divisées par 3
- ✓ A partir de 2001 : utilisation plus importante du mécanisme de report. Comparatif 1993-2000 / 2001-2008 : en moyenne quantités reportées X 3
- ✓ 2003 : variation plus contrastée. *Chute de 55 % du report pour l'anchois*
- ✓ 2007 : baisse du taux de report. *CSJ et thon germon non soutenus par les OP bretonnes*
- ✓ 2008 : augmentation de 32 % du taux de report par rapport à 2007. Report important de sardine en Manche
- ✓ 2001-2008 : la baisse des retraits destruction se poursuit

- **Evolution du taux de retrait**

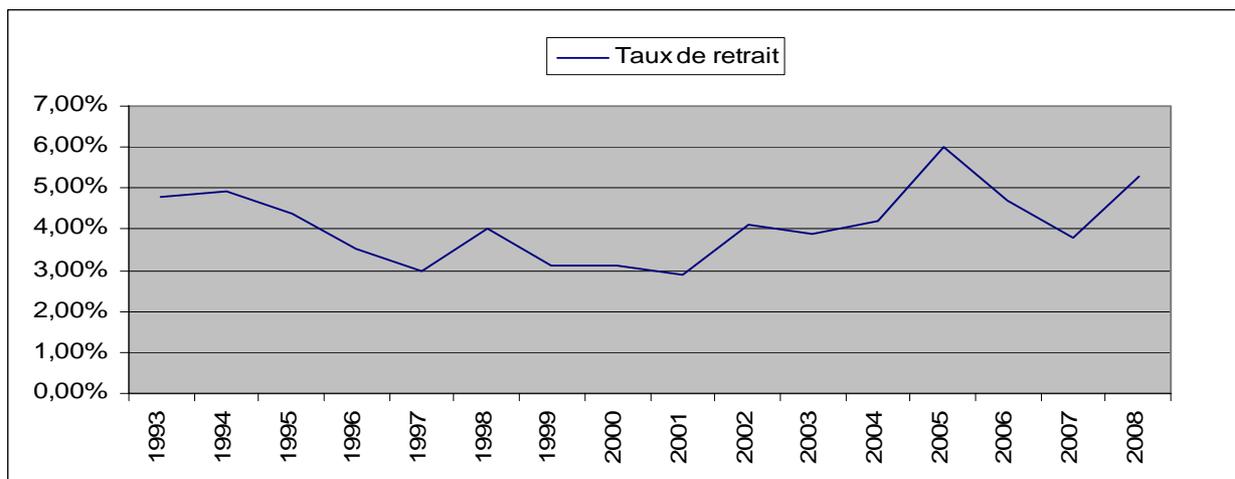


Figure 24 : Evolution du taux de retrait

- Les taux de retrait sont assez uniformes depuis 1993 avec une légère augmentation depuis 2003 lié essentiellement à un problème de commercialisation du merlu.
- Les taux de retrait restent assez faibles dans l'ensemble (- de 5 %)

• **Evolution du taux de retrait/report 1993/2008 en M€**

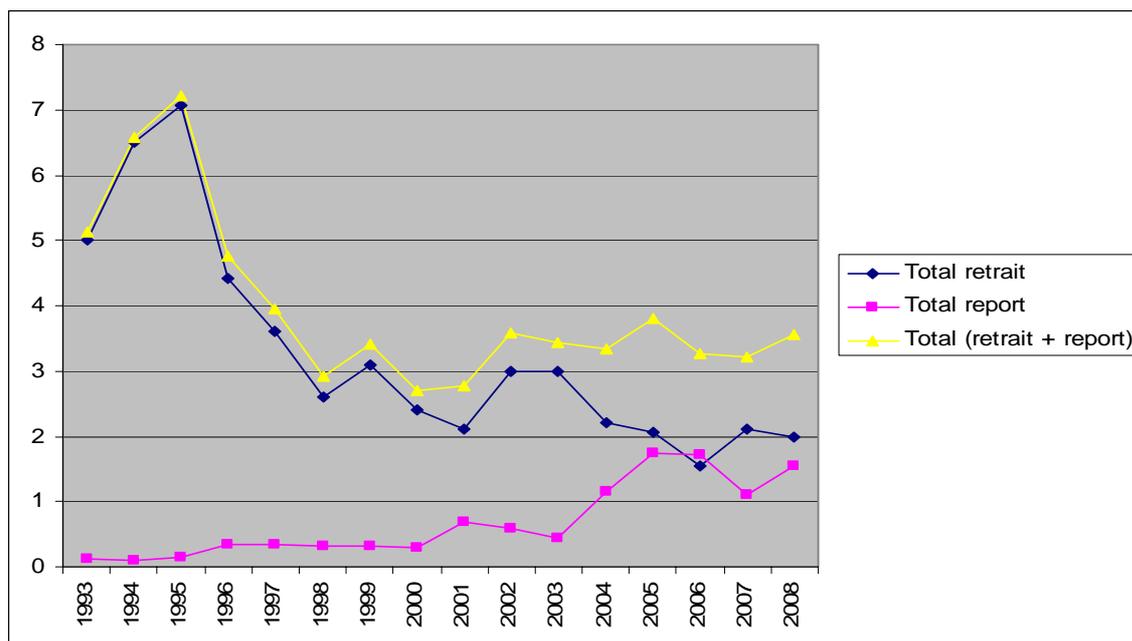


Figure 25 : Evolution du taux de retrait, report et total

Les faits saillants sont :

- 1993/2001 : dépenses d'intervention divisées par 2
- 2001/2003 : la mise en place de la nouvelle OCM favorise l'utilisation du report et génère une augmentation des dépenses
- 2003/2008 : relative stabilité des dépenses d'intervention
- 2003/2008 : les dépenses du report augmentent tandis que celles du retrait diminuent

• **Le POSEIDOM**

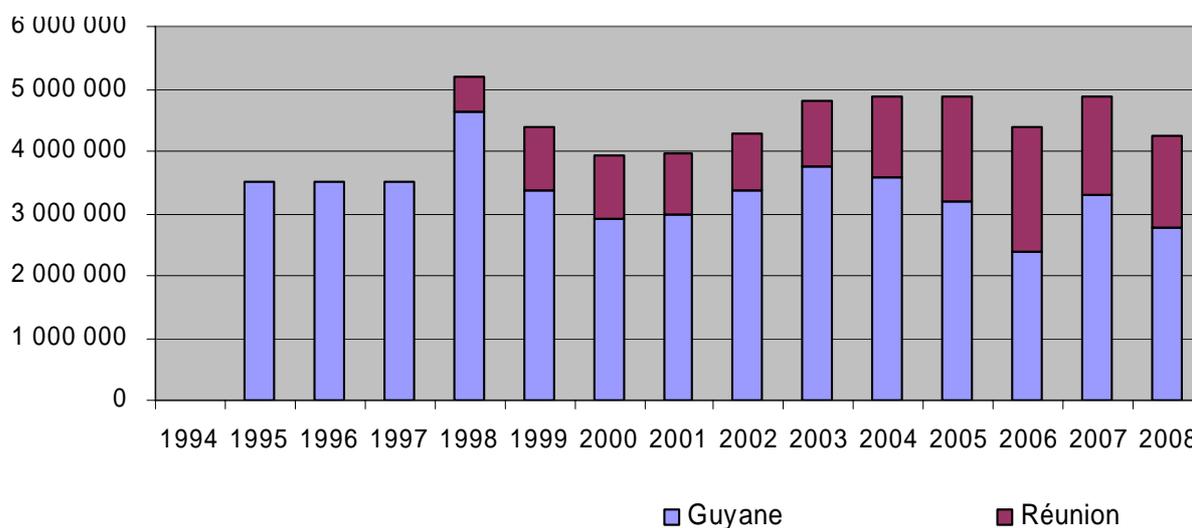


Figure 26 : Evolution du Poséidom (€)

- Programme 1994/1997 : Crevette Guyane uniquement. Enveloppe de 3 492 500 € utilisée en totalité chaque année
- Programme 1998/2002 : Crevette Guyane (4 628 000 €) + Thon Réunion (1 000 000 €). Enveloppe pour la Guyane surévaluée et celle de la Réunion utilisée à + de 90 %

- Programme 2003/2006 : Crevette Guyane + poisson blanc (4 003 500€) + Thon Réunion (865 200 €). Enveloppe utilisée en totalité à l'exception de 2006 (grèves pêcheurs Guyane) avec versement chaque année à La Réunion de la modulation (reliquats budgétaires) de Guyane
- Programme 2007/2013 : Crevette Guyane + poisson blanc + éventuellement vivaneau (3 303 500 €) + Thon Réunion (1 565 200 €) :
- 2007 enveloppes utilisées en totalité pour la Guyane et la Réunion
- 2008 montants non utilisés de l'ordre de 600 000 €
 - Production de Crevette en Guyane en constante diminution
 - En corrélation, le nombre de structures bénéficiaires est en diminution
 - Guyane : avant 2006, moyenne 10 structures et 3 à ce jour
 - La Réunion : 2 structures restantes
 - Production de Crevette en Guyane en constante diminution
 - En corrélation, le nombre de structures bénéficiaires est en diminution
 - Guyane : avant 2006, moyenne 10 structures et 3 à ce jour
 - La Réunion : 2 structures restantes